



MAUTHAUSEN

HIER : CAUCHEMAR...

AUJOURD'HUI ESPOIR !

Direction-Administration : 31, Bd Saint-Germain, PARIS V^e - Tél. DANton 54-51 - C.C.P. Paris 5331-73

RIEN DE CE QUI
PEUT ETRE
HUMAIN NOUS
EST ETRANGER

CONGRÈS DE L'AMICALE DE MAUTHAUSEN

PARIS, 4 & 5 MAI 1963

Ce fut un beau Congrès !

C'est sous le signe d'une fraternité plus étroite que jamais, de cette fraternité des camps qui ne fut pas un vain mot, que s'est déroulée notre magnifique Assemblée Générale de 1963.

Je crois être l'interprète de l'unanimité de nos camarades présents à Paris, les 4 et 5 mai, pour dire que ce Congrès fut une sorte d'apothéose tant il a marqué l'unité qui s'est faite au sein de notre belle Association. Cette unité éclata au cours des débats du dimanche matin dans une séance de très haute tenue qui laissa une empreinte profonde à tous nos amis des Associations de Résistants, Déportés et Familles qui avaient été invités à y prendre part.

Discussions animées certes, entre camarades aux opinions politiques, philosophiques ou religieuses divergentes, mais ne cherchant en tout état de cause qu'à élever le débat et à trouver le terrain d'entente propre à resserrer des liens déjà si fortement unis.

Comme l'a souligné notre camarade, le R. P. RIQUET, dans une intervention émouvante, longuement applaudie, si l'Amicale de Mauthausen a réussi à réaliser cette cohésion, si l'ambiance y est si chaude et si cordiale, c'est pour une très grande part à son Secrétaire Général, Emile VALLEY, qu'elle le doit. Inlassablement, avec un dévouement et une abnégation exemplaires, aux prises souvent avec les pires difficultés qu'il est toujours parvenu à surmonter grâce à sa ténacité et à son opiniâtreté, notre Secrétaire Général a été le principal artisan de cet édifice dont nous pouvons tous être fiers aujourd'hui car il fait l'admiration générale. Qu'il en soit félicité et remercié comme il le fut publiquement, le 5 mai, dans l'amphithéâtre de la Faculté des Sciences de Paris ! Qu'il se souvienne longtemps, notre cher « Mimi », de l'émotion qui l'a étreint devant la ferveur de cet hommage tant mérité !

En renouvelant sa confiance à notre jeune Président, Marc ZAMANSKI, notre Assemblée Générale lui a apporté un témoignage de gratitude. Il a lui aussi largement contribué, depuis qu'il préside à ses destinées, à l'éclat et au renom de notre chère Amicale.

Et, c'est sous le signe de la joie et d'une satisfaction bien légitime que s'est terminé, dans la cordialité des retrouvailles, le Congrès 1963 : le succès du banquet de la Mutualité en fut la plus sûre expression.

Auparavant, les congressistes avaient communié dans le souvenir de leurs morts en se recueillant devant la crypte de la Cité. Je suis persuadé que ceux de leurs camarades qui sont sortis de l'enfer de Mauthausen et que les membres de leurs familles qui, tous, perpétuent leur mémoire, ne pouvaient leur rendre plus bel hommage qu'en leur donnant cet exemple d'union et de solidarité.

C'est la grande leçon que nous tirerons de ce Congrès 1963 qui inscrira une page en lettres d'or au Mémorial du Souvenir de Mauthausen.

Sachez bien, chers disparus, que les vivants n'oublient pas !

Michel HACQ,
Vice-Président de l'Amicale.

PREMIÈRE JOURNÉE

Une ardente ferveur fut le trait dominant de la première partie du 18^e Congrès de notre Amicale de Mauthausen. Cette ferveur se matérialisa par les deux cérémonies qui eurent lieu, d'une part, au cimetière de Créteil pour l'inauguration de la stèle érigée sur la tombe du Père HENRI, notre inoubliable camarade mort l'an dernier, et de la rue qui porte son nom, dans un quartier neuf de cette banlieue ouvrière parisienne. D'autre part, avec l'habituel

Et 500 personnes assistèrent, à 15 heures 30, à la cérémonie en l'honneur du « PÈRE HENRI ». Après un lent défilé dans le cimetière militaire et devant le Monument aux Morts des deux guerres, l'assistance se rassemblait devant la tombe de notre regretté camarade. L'éminent sculpteur Gérard CHOAIN avait, une fois de plus, apporté là une preuve supplémentaire de la noblesse de son art dans le symbolique et sobre monument taillé par son ciseau



Jean LAFFITTE prononçant son allocution devant la stèle élevée à la mémoire du « Père Henri »

grand appareil, lors de la montée au Tombeau du Soldat Inconnu, sous l'Arc de Triomphe de l'Etoile qui asseoit sa masse au sommet des Champs-Élysées, la principale des douze avenues qui convergent sur cette place des plus célèbres dans le monde entier.

Le matin du samedi 4 mai, les délégués de province arrivaient au siège, boulevard Saint-Germain, prenaient contact avec nos permanents et se rassemblaient avec des camarades parisiens dans un des salons de la Maison de la Mutualité, toute proche, pour le premier repas fraternel.

L'après-midi, deux autocars militaires, mis à notre disposition, stationnaient dès 14 heures devant le siège de l'Amicale, attendant leur contingent de congressistes pour les emmener au cimetière de Créteil. De nombreuses voitures particulières prenaient aussi le même chemin.

dans du granit, quelques blocs de pierre enchâssant des barreaux de fer, le tout surmonté du triangle des Déportés et portant le matricule 28.201 et l'inscription gravée « HENRI KOCH, dit « LE PÈRE HENRI », symbole de patriotisme, d'union et de solidarité, dédicé à Créteil le 6 juin 1962 ».

Rassemblée en demi-cercle devant ce monument sous lequel repose le « PÈRE HENRI », notre foule émue se concentre sous le soleil de mai. Emile VALLEY donne la parole à Jean LAFFITTE qui fut président du Comité International de Libération d'Ebensee, le sinistre commando où il passa de longs mois et où il connut le PÈRE HENRI.

Au nom de ses amis, de ses camarades, au nom de ses compagnons de souffrance, je salue ici la mémoire de Henri KOCH, dit le Père Henri.

Il repose désormais sous cette stèle de granit due à la reconnais-

sance des Français qui ont survécu avec lui, et pour beaucoup, grâce à lui, à l'épreuve des camps de la mort.

Je remercie tous ceux qui nous ont aidé dans l'accomplissement de ce devoir. Je remercie aussi les artistes qui ont conçu cette stèle ou procédé à son exécution. Je remercie l'Amicale de Mauthausen pour le soutien apporté à notre initiative. Je remercie M. le Maire de Créteil auquel nous devons l'obtention de ce lieu de sépulture qui donne au père Henri la place qu'il méritait.

Henri KOCH appartient à cette catégorie d'hommes dont la mort ne suffit pas à effacer la trace et dont la pensée demeure comme le témoignage d'une présence vivante.

Sa vie fut d'abord celle d'un travailleur, un travailleur connaissant et aimant son métier au point d'y acquérir la qualité d'un maître. Elle fut aussi celle d'un homme de bien dont les actes dictés par l'amour de son prochain s'inscrivent comme un symbole de droiture, de fidélité au devoir et de dévouement à la cause de ses semblables. Elle fut enfin celle d'un combattant au courage tranquille, d'un patriote ardent animé des sentiments les plus nobles.

Jusqu'à son dernier souffle, Henri KOCH a cultivé ses hautes vertus avec le même soin qu'il apportait à l'entretien de son petit jardin de Créteil. Elles ont éclairé à la fois sa vie familiale, ses activités de militant communiste, de membre de l'A.R.A.C., de l'U.N.A.C.R., de notre Amicale, et son rôle de citoyen dans cette ville. Elles ont brillé dans le combat de la Résistance et les ténèbres de la déportation au point de faire apparaître ce grand honnête homme sous un visage d'apôtre et de lui valoir le surnom affectueux de père Henri.

Tous les déportés qui ont vécu au camp d'Ebensee, Français ou Espagnols, Russes ou Allemands, Tchèques ou Yougoslaves, Belges, Italiens ou Luxembourgeois, ont connu le père Henri ou entendu tout au moins prononcer son nom. Tous ceux qui ont écrit des livres sur ce camp ont évoqué cette figure devenue légendaire. Et puisque l'honneur m'échoit de retracer aujourd'hui tout ce qu'il fut pour nous, voici, sans y changer une seule virgule, l'une des pages que je lui ai consacrées dans mon premier livre :

« Le père Henri. Dans le civil il était maître bottier. Ici, il est cordonnier. L'artisan est resté l'artisan. L'homme simple est resté l'homme simple, le brave homme est un brave homme. Mais, dans un camp de concentration, un brave homme est une exception. Le Père Henri demeure cette exception.

« Le père Henri répare les chaussures des soldats qui nous gardent. Il tire de son office quelques petits avantages sous forme de nourriture et de cigarettes. Il donne tout. Quand il n'a plus rien à donner, il donne son pain, il donne

sa soupe. Il ne se soucie pas de ce qu'il mangera lui-même. Il oublie sa faim devant la faim des autres. Il oublie ses misères devant un misérable. Il fait le bien, sans calcul, simplement comme il respire.

« Le père Henri emploie toutes ses heures de liberté à raccommoder en cachette les galoches de ceux qui risquent d'aller pieds nus. Le soir, il fait sa ronde des blocs et passe l'inspection. Il ne peut supporter de voir des hommes marcher les pieds mouillés, mais ses galoches, à lui, prennent toujours l'eau. Quand ses amis le mettent dans l'obligation de se chauffer convenablement, il donne ses souliers neufs en échange de la vieille paire qu'il vient de découvrir aux pieds d'un malheureux.

« Le père Henri est un honnête homme, il n'a jamais rien pris à personne. Mais ici, il prend aux SS tout ce qu'il peut leur prendre : des clous, du cuir, de la toile. Il risque la corde tous les jours pour préserver les hommes du froid.

« Le père Henri n'a pas d'ennemi. Il ne demande pas à un homme ce qu'il fait, ce qu'il pense. Il se place au service de tous. Même de ceux qui ne le méritent pas.

« Le père Henri est respecté par tous, même par les bandits. Il pénètre partout, à la Schreibstube, au Revier, dans les ateliers. Il est le seul parmi nous qui peut approcher Magnus, parler à Lorenz. Chaque fois qu'il le fait, c'est pour arracher un homme à la mort.

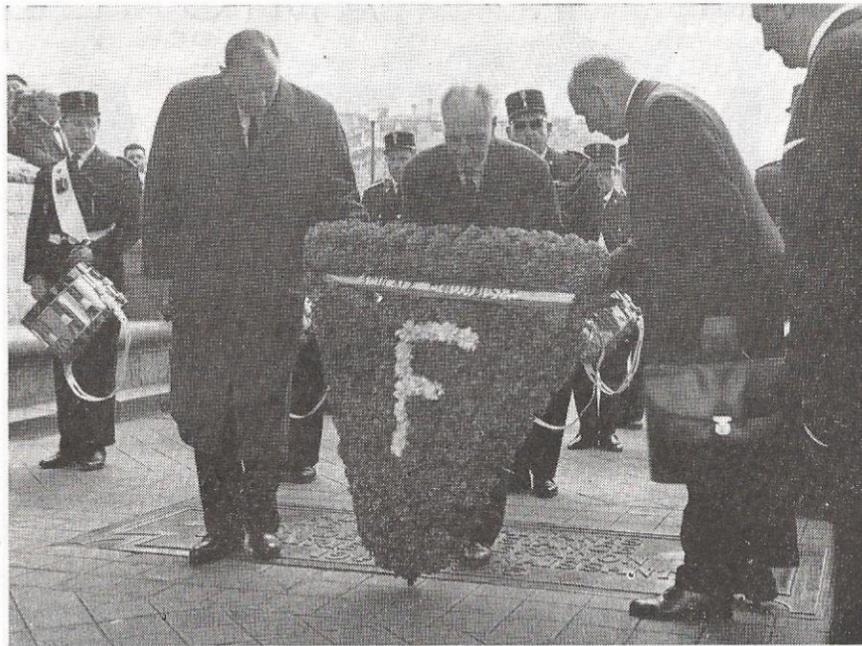
« J'ai vu le père Henri donner sa chemise. Le père Henri a 63 ans et une figure d'apôtre.

« Chapeau bas ! »

Oui, père Henri, chapeau bas devant toi pour ce que nous devons à ton immense bonté et aussi aux pages de ta vie qui restent à écrire.

Orphelin dès ton enfance, tu as quitté dès l'âge de 16 ans la Lorraine natale pour acquérir le droit de demeurer Français. Combattant de la guerre 1914-1918, tu devins, à l'approche de tes 60 ans, un combattant de la Résistance, ce qui entraîna ton arrestation et te valut d'être livré à la Gestapo. A la prison de Fresnes, puis au camp de Compiègne, tu as fait rayonner autour de toi cette certitude de dignité et de confiance qui donnait aux patriotes condamnés à mourir un visage de vainqueurs. Déporté dès le mois d'avril 1943, tu as connu successivement les camps de Mauthausen, Wiener Neustadt et d'Ebensee. C'est là où nous l'avons connu.

Dans ce monde de haine engendré par le fascisme et dans lequel les bourreaux faisaient la loi, Henri Koch n'a jamais courbé la tête ni jamais renoncé à son rôle d'homme. Il fut à Ebensee le pivot autour duquel s'édifiait peu à peu la Résistance intérieure. C'est par lui que furent établis et maintenus les contacts avec les soldats autrichiens hostiles aux SS. C'est cette liaison, assurée au péril permanent



Symbole d'unité : A l'Arc de Triomphe, portant le triangle, on reconnaît : Michel HACQ, Octave RABATÉ et le R.P. RIQUET

de sa vie, qui a rendu possible la création d'un appareil militaire clandestin, lequel fit, au dernier moment, échouer le plan monstrueux visant à l'extermination de tous les déportés du camp.

Pour ces raisons, le père Henri, l'un des 14 membres du Comité national des Français d'Ebensee, fut désigné par ses compatriotes pour porter le drapeau tricolore au jour de notre libération. Ce drapeau, il l'avait lui-même confectionné en secret, afin qu'il se trouvât le premier à flotter. Il voulait aussi que, dans cette foule de déportés de tous pays, enfin délivrés des liens de l'esclavage, un même cri de joie puisse retentir, confondant à la fois le mot de liberté et le nom de la France.

Aux idées généreuses de cette France, à cette liberté chérie par nos ancêtres et qui, toujours, combat avec ses défenseurs, à la grande cause de la fraternité humaine et de la paix du monde, Henri Koch a consacré les sublimes dévouements d'une vie bien remplie.

Puisse l'hommage que nous lui rendons en ce jour atténuer au cœur des siens, de son épouse, de sa fille, de ses amis, le vide irremplaçable que sa mort a laissé. Puisse son nom, gravé sur cette pierre, conserver son souvenir. Puisse ce témoignage servir d'exemple à ceux qui passent ou viendront après lui.

Père Henri, mon camarade, mon ami, mon frère, je te salue avec respect.

Puis, VALLEY demande à l'assistance de se recueillir en une minute de silence. Comme toujours, en de telles circonstances, ces instants sont poignants. Et soudain monte dans ce silence le célèbre et émouvant « Chant des Partisans » dans une des meilleures interprétations, celle d'YVES MONTAND où, pour mieux souligner la grandeur de cette œuvre immortelle, le réalisateur a enregistré le « Pas lourd », les commandements et les chants des barbares hitlériens.

La foule quitte le cimetière après un dernier regard au tombeau du père HENRI, pour aller se rassembler devant les plaques de la rue HENRI-KOCH, dans un des quartiers neufs de la grande banlieue ouvrière. Là, Emile VALLEY présente M. DASSIBAT, Maire de Créteil. Celui-ci dévoile la plaque et prend la parole.

Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 27 mars dernier, le Conseil Municipal de Créteil que j'ai l'honneur de présider, avait été sollicité, au nom de l'Amicale des Déportés de Mauthausen, d'attribuer à une rue le nom de notre regretté collègue Henri KOCH.

A l'unanimité, le Conseil donna son accord et c'est avec plaisir que je suis au milieu de vous pour rendre cet hommage à celui qui a si bien servi l'humanité dans des heures difficiles.

Un de ses camarades a retracé

pour vous tout à l'heure la vie exceptionnelle de cet homme que rien ne semblait désigner à remplir une telle tâche.

Son plus grand titre de gloire, celui qui lui vaut d'avoir aujourd'hui son nom immortalisé dans cette localité, d'avoir sa stèle au cimetière communal, c'est d'avoir écouté son grand cœur, d'avoir dirigé sa pensée vers ceux qui souffrent, c'est d'avoir songé à grouper en un faisceau inébranlable et indestructible des hommes pour une lutte qui semblait vouée à l'échec total.

Que de combats il lui a fallu livrer dans l'ombre, que de luttes il a dû soutenir pour venir en aide à ses malheureux compagnons, pour adoucir les derniers jours si tristes de ceux qui n'avaient souhaité qu'une vie heureuse et insouciant.

Il vainquit les résistances, il triompha des obstacles, il ouvrit les yeux, il convainquit les incrédules qui étaient près du désespoir.

Henri KOCH a été un modèle parce qu'avant de penser à lui, cet homme a pensé aux autres, parce qu'avant de tenter la réalisation de son bien-être personnel, il a conçu la noble idée de défendre les autres. Il a été l'homme utile ; or, utile, dans ce bas monde, mérite d'avoir son nom à tout jamais présent parmi nous.

La ville de Créteil rend un hommage à Henri KOCH qui a été l'un de ses administrateurs discret mais efficace, comme d'ailleurs fut sa vie.

A sa famille, je puis dire sans arrière-pensée : « Soyez fiers de lui ».

Notre Président, Marc ZAMANSKY, remercie le Maire de Créteil en quelques phrases chaleureuses et salue la mémoire de « notre PÈRE HENRI ».

Puis, la caravane de voitures et les deux autocars partent pour le rendez-vous avenue des Champs-Élysées.

La Cérémonie du Souvenir au Tombeau de l'Inconnu

Dès 17 heures, dans l'animation de l'avenue des Champs-Élysées parcourue comme toujours par une foule immense de promeneurs et par les milliers de véhicules qui font les encombrements de Paris (mais ça c'est Paris), quelques groupes stationnent, porteurs de drapeaux engagés, de gerbes et de couronnes. Il s'agit d'associations d'Anciens Combattants et d'organisations de résistance. Parmi elles, ceux de l'Amicale de Mauthausen, reconnaissables par leurs insignes en triangles rouges avec la lettre F.

Il faut attendre, car le protocole — et c'est bien ainsi — exige un horaire exact et une présentation austère des participants. A l'angle de la rue de Balzac et de l'avenue des Champs-Élysées, la clique et la musique des Gardiens de la Paix, en grande tenue d'apparat — rouges fourragères sur les dolmans bleus — et les cuivres ornés de fanions,



Monsieur DASSIBAT, Maire de Créteil, inaugurant la rue qui perpétuera le souvenir du « Père Henri »

18 h 15 : Les drapeaux des organisations participantes prennent place derrière la fanfare. La foule des associations se place à la suite. Notre Amicale se trouve à l'arrière-garde, avec un coussin-triangle de fleurs rouges.

Le tambour-major joue de sa canne et la clique et la fanfare s'ébranlent, suivies d'un demi-millier de personnes. La circulation est interrompue sur l'immense place de l'Etoile. Le cortège pénètre sur le terre-plein entouré de chaînes et sous la voûte de l'Arc de Triomphe. Après le « Garde à vous » et « Au Drapeau », la clique et la musique jouent des airs martiaux.

18 h 30 : Le Général Monclar, commissaire de la Flamme, accueille les personnalités présentes, parmi lesquelles notre Président Marc ZAMANSKY, le R.P. RIQUET et notre camarade O. RABATE.

Le drapeau de la Flamme et sa garde officielle se placent à la tête du tombeau. A droite et à gauche de la dalle se placent des délégations. Les drapeaux des associations patriotiques se placent à la hauteur du drapeau de la flamme.

Les porteurs de gerbes les déposent. Nos amis ZAMANSKY, le R.P. RIQUET

et O. RABATE apportent le coussin-triangle de l'Amicale de Mauthausen.

Un sourd roulement de tambour. Devant l'assistance, le commissaire de la Flamme, aidé de nos amis, prend le glaive et ranime la flamme, tandis que les clairons sonnent le « Salut aux Morts », répercuté tristement par les voûtes. Les drapeaux s'inclinent. Chacun se concentre pendant une poignante minute de silence, pensant encore plus intensément à tous « Nos Morts » en souvenir desquels nous sommes là. Puis le roulement de tambour reprend, marquant la fin de la cérémonie. Notre Président Marc ZAMANSKY signe le Livre d'Or. Enfin, la sonnerie « Au Drapeau » et la « Marseillaise » précèdent la dislocation du cortège. Après que de nombreux congressistes se soient reconnus et aient échangé leurs impressions, les groupes quittent le terre-plein et l'Arc de Triomphe par le passage souterrain et regagnent l'avenue des Champs-Élysées pour rentrer dans leurs quartiers respectifs.

De nombreux provinciaux, accompagnés de quelques Parisiens, sont allés dîner au restaurant « Luce », place Clichy.

DEUXIEME JOURNÉE

Le Congrès commence ses travaux, ce matin du 5 mai 1963, dans un magnifique amphithéâtre de la nouvelle Faculté des Sciences, quai Saint-Bernard. Les travées sont garnies, il y a peu de vides. Quoique peu chargé, l'ordre du jour est important, et chacun des assistants entend, sinon y participer verbalement, du moins manifester son approbation ou son désaccord sur les différents sujets discutés ou les propositions faites.

Le Président ZAMANSKY, le Prof. R. HEIM, E. VALLEY, M. HAOQ, P. PICOT, P. MABILLE, O. RABATE, R. CORBIN, M. PETIT, le Père RIQUET, M. de BOUARD, F. RICOL prennent place à la tribune. Puis Marc ZAMANSKY invite les représentants des différentes associations à y prendre place également :

Le colonel ARNOULD : Vice-Président de l'Amicale des anciens de Dachau. Secrétaire général de l'Association nationale des Médaillés de la Résistance Française ;

Henri BAILLY : Secrétaire Général de la Confédération nationale des C.V.R. ;

Pierre GOUFFAULT : Représentant l'Amicale d'Oranienburg ;

André LABROSSE : Membre du Conseil National des Aveugles, Mutilés et Invalides de la Résistance (A.N.A.C.R.) ;

André LEROY : Co-Président de la F.N.D.I.R.P. ;

Mme de LIPKOWSKI : Présidente de l'A.N.F.R.O.M.F. ;

Paul PICOT, Vice-Président de l'U.N.A. D.I.F. et de notre Amicale ;

Charles ROTH : Secrétaire de l'Amicale de Buchenwald-Dora ;

CIRKOVIC et KRISTIC : Venus de Belgrade ;

PAGES Jean : Représentant les Déportés espagnols et les familles en Espagne ;

Mme AUBRY : Représentant l'Amicale de Neuengamme ;

Mme JADOT : Représentant l'Amicale belge.

Marc ZAMANSKY, président de l'Amicale, ouvre la séance du Congrès.

« J'éprouve une joie austère en constatant l'unité intellectuelle et spirituelle de cette assemblée, je souhaite la bienvenue à tous et remercie les représentants des Fédérations et Amicales de déportés et d'Anciens Combattants de la Résistance qui assistent à ce Congrès. »

Puis il donne les noms des déportés décédés au cours de l'année.

Albert WINGERT (dit le professeur), ancien de Gusen.
Marius DISCALA
Victor SOUJAEFF
Juan RODRIGUEZ-NAVARRO
Auguste BERNARD
Venancio ROSELL
André MERESSE
José MURCIA
Mme Marie MOREILLERAS
Manuel FEITO
Marguerite VALLET
Paul CURIN
Raoul JEANJEAN
Pierre RENAUD
Gabriel ROUGEOLLE
Henri ARTAUX
Pierre KETTEK
Roger PERNOT
Pablo AGRAZ
Claudius PAUTET
André AUBRY
Antoine ROUDEL

Cet appel est suivi de la minute de silence traditionnelle.

PETIT communique au Congrès les excuses de nos amis, proches ou lointains, qui n'ont pu être présents aujourd'hui à nos assises :

Drahomir BARTA, Tony RUPNIK, de Prague ; KARCZEWSKI, au nom des camarades polonais de Mauthausen ; Mme FOURNIER, veuve de Gaston FOURNIER, de Gusen ; Sébastien MENA, Espagnol membre du Conseil d'Administration ; SHEPPARD, camarade anglais ; Willy ZUPANCIC ; Mme DELAVIGNE ; Mme GAUDUFFE, membre du Conseil d'Administration ; Remy LE BRUN ; Paul VION ; PETCHOT-BAQUE ; Jean ROGER ; Marcel BINET ; Emile PASQUIER ; Julien CHENE ; Marceau AUVRAY ; Fernand COUDREY ; Michel GARCIA ; Prof. DESOILLE ; Serge GIORGETTI ; Vicente OLMEDO ; Yvonne DESCROIX ; Julien REMIGNAC ; Pierre LE CHENE ; Gabriel ABBO ; Hubert LE MAOUT ; Dr. HIRSCH ; ALMARZA ; Colonel THOZET.

Marc ZAMANSKY donne ensuite la parole à E. VALLEY

RAPPORT D'ACTIVITE

Onze mois se sont écoulés depuis notre dernier Congrès.

Onze mois pendant lesquels votre Bureau et votre Conseil d'Administration ont essayé d'agir dans l'esprit qui nous anime tous, dans l'esprit de la « Déportation » qui se traduit par la survivance du souvenir de nos morts, par l'action pour obtenir le châtiement de nos bourreaux (puisque, hélas ! 18 ans après, beaucoup sont encore impunis !). Pour la défense des droits des victimes du nazisme, « Familles » et déportés, et reliant, animant tout cela la fraternité que

nous souhaitons longtemps encore saluer et resserrer entre les 4.400 membres qui constituent notre Grande Famille.

Et maintenant, passons au crible comment s'est manifestée cette activité que vous connaissez déjà d'ailleurs par nos sept bulletins publiés pendant ces onze mois, mais qu'il est bon une fois par an d'examiner ensemble.

Si vous le voulez bien, nous allons prendre en premier lieu comme canevas les différentes résolutions adressées au Ministre des Anciens Combattants à la suite de notre Congrès ou au cours de l'année et la suite qui leur a été donnée.

1° Le bénéfice des indemnités allemandes versées aux Français par l'intermédiaire du Gouvernement français a été étendu aux Familles des déportés étrangers décédés en déportation mais ayant fait leur demande de naturalisation avant leur arrestation.

Nous avons demandé à nouveau que cette indemnité soit étendue et versée aussi à tous les déportés et familles étrangers ou réfugiés en possession de la carte française de déporté et qui n'ont pu bénéficier de l'indemnité allemande versée en vertu de la B.E.G., c'est-à-dire indemnité versée directement par le Gouvernement allemand.

Il y a aussi le cas des déportés résistants réfugiés qui n'ont pu toucher l'indemnité en vertu de la B.E.G. du fait qu'ils étaient résistants et qui, parallèlement, ne peuvent toucher l'indemnité versée par l'intermédiaire du Gouvernement français du fait qu'ils étaient réfugiés.

Je pense que cette question doit être réglée d'une façon satisfaisante par le Ministère des Anciens Combattants.

Le paiement de l'indemnité aux Français a commencé au mois d'octobre ; à l'heure actuelle tous les bénéficiaires âgés de 67 ans ont dû la percevoir ; si certains de nos adhérents ayant atteint cet âge n'avaient pas encore touché, nous sommes tout prêts à intervenir pour eux, car seul peut être mis en cause une erreur ou un manque de précision dans la constitution du dossier.

Le rythme des paiements pour les bénéficiaires de moins de 67 ans est très variable selon les régions ; nous souhaitons qu'il s'accélère partout.

2° L'examen des demandes de cartes de déportés se poursuit mais pas aussi rapidement que nous le souhaitons.

Le Ministre des Anciens Combattants a pris en considération la demande de levée de la conclusion avec laquelle il est d'accord, la demande d'adoption des lois sociales pour les anciens déportés : retraites anticipées, congés payés supplémentaires, extension de la Sécurité Sociale aux ascendants des déportés décédés et l'attribution annuelle des billets gratuits de « visites aux Tombes » pour les familles des dé-

portés politiques ; mais sur ces différents points, à notre grand regret, aucune décision n'a encore été prise, mais nous interviendrons à nouveau et nous espérons qu'un jour proche nous obtiendrons satisfaction.

Protestations

En tant que Français, Résistants, Familles de déportés et Déportés, nous avons eu deux raisons majeures de nous indigner : la libération de OBERG (boucher de Paris) et KNOCHEN son acolyte, contre laquelle nous avons protesté avec véhémence.

Des délégations de notre Amicale ont assisté aux cérémonies et aux différentes réunions de protestations contre ces scandaleuses mesures de clémence en faveur de ces deux criminels de guerre.

Peu de temps après, le 12 janvier exactement, nous apprenions avec stupeur la libération provisoire, sous caution, de Karl SCHULZ et Anton STREITWIESER, officiers SS, tortionnaires que beaucoup d'entre nous ont connus à Mauthausen, Gusen, Melk, Schwechat, Florisdorf, dont l'instruction du procès dure depuis 6 ans.

Aussitôt, nous avons fait paraître une protestation dans la presse française et, me trouvant à Cologne le 14 janvier, je suis allé dire notre indignation au Juge chargé de l'instruction.

Un grand nombre d'entre nous, familles et déportés, lui ont adressé aussi des lettres de protestation. J'insiste sur le fait qu'il sera important que tous les témoins se rendent à Cologne lorsqu'ils seront appelés à témoigner lors du procès dont l'instruction est en cours depuis 6 ans !

Qu'il me soit permis de vous rappeler un passage de la déposition faite par Casimir CLIMENT sur SCHULZ.

« Je me souviens très bien que lorsque la « Politische Abteilung » était encore logée dans la baraque en bois placée dans le lieu appelé kommandantur, un jour d'hiver, il y avait quelques centimètres de neige au sol, il arriva au camp un groupe de prisonniers parmi lesquels il y avait un certain nombre de rabbins. Il ordonna de faire venir le groupe qui était dans une tenue légère. Il les fit attendre quelque temps à l'extérieur de la baraque pendant qu'il faisait charger de charbon le fourneau qui, comme par hasard, était très bas.

Il fit charger le fourneau jusqu'à ce qu'il soit à son goût. Il fit alors entrer les déportés et, comme cela est logique, tous se précipitèrent vers le fourneau.

SCHULZ en profita pour asseoir violemment un déporté sur le fourneau ardent (donnant ainsi l'exemple à ses subordonnés). Il est inutile de préciser qu'il fallut enterrer les déportés du fourneau. Les brûlures étaient énormes, les morceaux de chair restaient sur le dessus du fourneau et, plus tard, ces déportés



La minute de souvenir et de recueillement

Tout pour la photo
Tous travaux photographiques

Le photographe du foyer

TELEPHONE 609 07-27

DEMANDEZ-NOUS pour votre mariage, vos anniversaires, vos fêtes familiales, banquets, baptêmes.

PHOTOS INDUSTRIELLES - TOUTES REPRODUCTIONS

26 Avenue du Parc-Montdore - PARIS 14^e - 101 55 11 785

C. P. P. 72.91.50 PARIS

DEMANDEZ-NOUS PRIX

décédèrent des suites de ces divertissements inhumains...

... En raison des fréquents bombardements de Linz et Steyr, des trous individuels avaient été faits devant les baraques afin que les SS puissent s'y réfugier pendant les bombardements.

« SCHULZ avait grand plaisir à faire entrer à force coups de pied 2 ou 3 prisonniers dans chacun de ces trous qui, je le répète, étaient faits pour une seule personne, et ensuite il faisait remplir d'eau ces trous. »

Et voici une autre déposition faite par Francisco CORRAL sur Streitwieser :

« Je me souviens très bien lorsqu'il fit pendre le Capo des Tailleurs et le Capo LEO lors de leur tentative d'évasion du camp de Vienne, Schwechat et Florisdorf.

Je me souviens aussi de ses amusements lors des dimanches que sa maîtresse ne venait pas. S'il y avait du soleil, les prisonniers se tenaient dehors pour l'épouillage, il jetait sur eux son chien, et plusieurs prisonniers ont été mordus aux bras et aux jambes. Malheur à celui qui tentait de se défendre : les 25 coups l'attendaient.

... Je me souviens aussi de la date du 31 mars 1944, la nuit avant l'évacuation du camp. La plupart des 91 malades de l'infirmerie ont été tués par piqûre, et nous, les Espagnols, avons eu l'obligation de les enterrer dans la fosse commune. »

Il faut que les témoignages des rescapés de Mauthausen qui ont vu agir ces deux criminels, qui ont été témoins de leur barbarie, mènent à une condamnation et à la peine la plus élevée.

Nous pensons qu'il est nécessaire que notre Amicale élève une vibrante protestation contre l'exécution de Julian GRIMAU, anti-fasciste et républicain espagnol, car il est inadmissible que 25 ans après que la guerre civile en Espagne ait pris fin, on puisse encore condamner des républicains espagnols sous le seul prétexte de leur fidélité au gouvernement légal républicain espagnol de l'époque. Notre voix se joint à celle de millions d'hommes et de femmes dans le monde entier contre celui qui fut à la dévotion de Hitler et qui fut insensible aux interventions des plus hautes autorités politiques et religieuses de tous pays.

Nous nous permettons de vous signaler que 15 jours avant l'exécution de GRIMAU, celui qui l'hébergeait, c'est-à-dire notre camarade AZAUSTRE-MUNOZ, ancien coiffeur au block 13 à Mauthausen — Mle au camp 4.603 — avait été condamné à 12 ans de prison pour avoir hébergé Julian GRIMAU.

Nous demandons une fois de plus d'élever une protestation énergique contre ces condamnations et exécutions et de demander l'amnistie pour tous les prisonniers politiques en Espagne.

Protestation contre le procès intenté à la V.V.N.

Notre Amicale a tenu à protester énergiquement et à joindre sa voix à toutes les associations de déportés contre la décision scandaleuse de dissoudre l'Association allemande des anciens déportés et victimes du fascisme (V.V.N.).

Nous pensons que l'attitude du Gouvernement allemand de l'Ouest est inadmissible envers nos camarades allemands que nous avons connus dans les camps de concentration.

Qu'il nous soit permis de souligner que pendant ce temps les anciens SS se sont regroupés dans des Associations et préparent à nouveau un rassemblement Hameln.

Un procès est intenté actuellement contre la V.V.N., et nous nous devons de suivre de près ce procès et ne pas hésiter à protester énergiquement à nouveau contre ce projet de dissolution de l'Association allemande des Victimes du nazisme.

Comité international

Une réunion du Comité International doit avoir lieu en Italie les 24, 25 et 26 mai. Au cours de cette réunion internationale, différentes questions sont à l'ordre du jour, entre autres le compte rendu de la commission d'histoire du camp de Mauthausen qui a son siège à Prague et au sein de laquelle le représentant de l'Amicale Française est notre camarade Arthur LONDON. Nous espérons que d'ici un an un livre d'histoire sur la Résistance et la Solidarité de Mauthausen paraîtra.

Une autre question à l'ordre du jour qui a déjà été débattue à notre dernière réunion du Comité International, à savoir une rencontre internationale de jeunes en pèlerinage au camp de Mauthausen.

Nous devons aussi, dans cette réunion du Comité International, envisager de donner en 1965 un éclat tout particulier aux cérémonies du 20^e anniversaire de la libération du camp.

Naturellement, nous verrons également avec nos camarades la participation des différentes nations à l'érection du monument à Gusen.

Un rapport sera présenté par nos camarades polonais sur la possibilité de créer au camp de Mauthausen un véritable Musée de la Déportation.

Nous sommes persuadés que la réunion du Comité International revêtira cette année un caractère tout particulier en raison des questions importantes se trouvant à l'ordre du jour.

Deux de nos camarades ont été désignés par le bureau pour assister au nom de l'Amicale à cette réunion.

Pèlerinages

Les pèlerinages au camp de Mauthausen et dans les commandos sont, depuis 1948, l'une des grandes activités de notre Amicale. Comme vous le savez, ils s'échelonnent du mois de mai au mois d'août et même, depuis 1961, un pèlerinage a lieu chaque année à la Toussaint. En 1962, 449 personnes y ont participé, le plus important de ces pèlerinages a eu lieu au mois de mai et groupait 356 personnes à l'occasion de l'inauguration du Monument élevé à la mémoire des 7.000 républicains espagnols morts à Mauthausen.

Pèlerinages importants, pèlerinages plus intimes, tous nous ramènent à Mauthausen empreints de la même émotion.

Déportés, nous revoyons ces lieux où nous avons tant souffert, où, à nos côtés, sont morts tant et tant de nos camarades, dès que nous pénétrons dans le camp, les scènes hallucinantes dont nous fûmes les victimes ou les témoins surgissent devant nos yeux...

« Familles », nous recherchons les traces de celui dont nous fûmes séparés parce que, courageusement, il avait décidé de lutter contre l'occupant nazi ; nous venons au camp guidés par le besoin de revoir ces lieux...

Et c'est pourquoi notre Amicale continue et continuera à organiser ces pèlerinages en souvenir de nos morts, pèlerinages qui, en même temps, resserrent entre nous les liens de fraternité.

Le premier pèlerinage de 1963 quittera Paris vendredi prochain, c'est-à-dire le 10 mai ; notre groupe assistera avec les délégations de différents pays à la Cérémonie Internationale commémorant la libération du camp et la pose de la première pierre du Monument de Gusen.

D'autres pèlerinages auront lieu en juin, juillet, août et novembre.

En souvenir de nos morts, également chaque année, nous ranimons la Flamme à l'Arc de Triomphe et deux fois par an nous nous rendons au cimetière du Père-Lachaise pour déposer, en hommage à leur sacrifice, un triangle de fleurs le dernier dimanche du mois d'avril, « Journée Nationale des Déportés », et le 11 novembre.

Notre Amicale est toujours largement représentée à toutes les cérémonies du Souvenir et à toutes les réunions et manifestations pour la défense des droits des familles et des déportés.

Visite guidée au camp

Toujours dans le culte du souvenir de nos morts, et avec le désir d'inspirer l'horreur de la guerre, deux camarades de l'Amicale, Daniel PIQUEE-AUDRAIN et Michel REVEST, ont, en 1962, fait visiter le camp à de nombreux pèlerins et touristes et nous tenons à les en remercier une fois de plus, car je suis certain (et d'ailleurs de nombreuses lettres l'attestent) que le pèlerin ou le touriste qui a visité le camp sous leur conduite y a puisé un enseignement qui portera ses fruits.

Monument au Commando de Gusen

Par le bulletin, vous connaissez parfaitement notre projet d'érection d'un monument au commando de Gusen, monument que nous voudrions inaugurer au cours d'un grand pèlerinage en 1964.

Ce monument doit être élevé avec la participation de tous les pays ayant eu des ressortissants au commando de Gusen. Mais, à notre gré, la mise en route est un peu lente sur le plan international.

Nous espérons qu'un grand pas pourra être fait lors de la réunion du Comité International de Mauthausen, qui se tiendra à la fin du mois de mai.

Gusen fut le plus meurtrier des commandos de Mauthausen et il n'y subsiste que le four crématoire (parce qu'il a été restauré par les soins de l'Amicale). Le monument doit être construit sur le terrain qui l'entoure et qui a été acheté par la famille d'un déporté italien mort à Gusen. Nous voulons, en érigeant ce monument, relever le défi des autorités autrichiennes qui auraient voulu tout détruire en ces lieux.

Nous voulons forcer l'attention des Autrichiens et de tous les touristes qui, passant sur la route et qui voyant ce monument, apprendront ou se remémoreront que là des hommes de toutes nationalités sont morts pour que leur pays, pour que le monde, retrouvent la liberté.

Nous voulons, par ce monument, rendre hommage à tous les déportés morts à Gusen.

La réalisation du projet de BELGIOIOSO, architecte italien, ancien de Gusen, est évaluée à plus de 10 millions d'anciens francs.

Les fonds recueillis par la souscription lancée par l'Amicale atteignent 5.549,10 à ce jour, ou 5 millions 549.010 anciens francs.

Nous éditons une carte postale dont nous enverrons 10 exemplaires à tous nos adhérents, ce qui nous permettra d'augmenter la participation française. Nous vous demandons de les placer autour de vous, ce sera un moyen pour chacun de nous de rappeler l'action de la Résistance, ce que fut la barbarie nazie ; ce sera là un moyen de travailler pour la Paix en faisant mieux sentir et comprendre les horreurs de la guerre.

Tunnel de Loibl-Pass

L'inauguration est projetée pour la fin de l'année, mais la date n'est pas encore fixée ; dès que nous la connaissons nous l'annoncerons dans notre bulletin et organiserons un pèlerinage. Nous apposerons une plaque signalant que ce tunnel fut construit par les déportés de Mauthausen.

Projection du film

Le 10 novembre 1962, grâce à la bienveillance de notre Président, le Professeur ZAMANSKI, nous projetions, dans un amphithéâtre de la faculté des Sciences, le film tchèque « J'ai survécu à ma mort », qui se situe dans le cadre même du camp de Mauthausen ; environ

900 personnes assistèrent aux deux projections, c'est-à-dire le maximum de spectateurs que peut contenir cette salle. Et je veux remercier ici tout particulièrement notre Président qui mit si aimablement à notre disposition pour ces projections un amphithéâtre de la faculté des Sciences, comme d'ailleurs il le fait encore aujourd'hui.

Depuis cette date, presque tous les samedis, le film a été projeté dans la petite salle de projection, au siège de l'Amicale. Il a été projeté également dans plusieurs localités de province.

Je veux signaler que non seulement un grand nombre de déportés et de familles l'ont donc vu, mais aussi des personnes qui n'ayant pas été déportées et n'étant pas familles de déportés n'avaient jamais vu une démonstration aussi saisissante de la vie concentrationnaire ; des jeunes aussi sont venus, pour qui la guerre 1939-1945, la Résistance, la Déportation, font un peu figure « d'histoire lointaine ». Ils ont là mieux compris et je suis certain que cette projection est, pour la plupart d'entre eux, profitable.

Je ne peux citer toutes les localités où ce film a été projeté mais je tiens à féliciter tous nos camarades qui en ont pris l'initiative, entre autres ceux d'Hauteville, dans l'Ain où, par une température de 23 degrés en dessous de zéro, ils réussirent à rassembler 900 personnes en deux séances, et aussi nos camarades de Mortagne, dans l'Orne, qui l'ont projeté plusieurs fois et ont fait en particulier une projection spéciale pour tous les enfants des écoles de la ville âgés de 14 ans et plus. C'est vraiment là du travail éducatif qui, je l'espère, portera ses fruits.

Solidarité

L'activité de notre Amicale s'est manifestée aussi comme chaque année par un courrier abondant avec 2.009 lettres envoyées et plusieurs milliers de circulaires, par la solidarité qui s'est exercée par des visites dans les hôpitaux, l'envoi de 33 colis familiaux ou pour des malades au moment de Noël et par le versement d'aide pécuniaire soit au moment de Noël, soit au cours de l'année, lorsque nous apprenions qu'une famille ou un déporté était en difficulté ; cette aide a atteint en 1962 la somme de 3.396,65 F, solidarité aussi par des démarches, des interventions faites au Ministère des Anciens Combattants pour activer la délivrance de cartes à des familles, à des déportés, pour faire accélérer les formalités pour l'attribution des pensions, des interventions pour régler tous les cas difficiles, solidarité par le secours matériel ou moral qu'en toutes circonstances nous essayons d'apporter à ceux qui en ont besoin.

Notre Amicale a souvent l'aspect d'une ruche où toutes les bonnes volontés sont mises à contribution, elle est toujours une grande famille où tous aiment à se retrouver, au Vin d'Honneur, dans les repas des commandos ou tout bonnement au siège de notre Amicale où les uns et les autres y viennent pour demander une aide, un conseil, un renseignement, ou tout simplement en visite d'amitié pour se retrouver, bavarder, rappeler des souvenirs...

Lorsque nous nous retrouvons au sein de notre Amicale, tout ce qui pourrait nous diviser, nous éloigner les uns des autres disparaît, il ne doit plus rester, et je crois que l'on peut vraiment dire qu'il ne reste plus, que ce qui nous unit, nous sommes tout simplement des déportés qui avons vécu ensemble une expérience extraordinaire, qui avons lutté ensemble pour le même idéal, qui, ensemble, avons souffert et supporté cette vie concentrationnaire que personne n'aurait pu imaginer. Au cours de cette expérience extraordinaire, de cette lutte de tous les instants pour la vie, pour la sauvegarde de la dignité humaine est née cette fraternité des camps que nous devons toujours conserver, quelles que soient notre position sociale, nos idées politiques et religieuses.

Cette fraternité, nous la partageons avec les familles de nos camarades qui, hélas ! n'ont pas eu le bonheur de survivre. Nous voulons qu'elles trouvent dans notre Amicale une seconde et véritable famille ; cette fraternité, nous la conserverons, unis dans le souvenir de nos morts, unis pour une vie meilleure, unis dans l'action pour la liberté et la Paix afin qu'il n'y ait plus jamais de guerre et plus jamais de Mauthausen.

En ce 18^e anniversaire de la Libération du camp, plus que jamais, nous devons dire :

« Vive notre belle et grande Amicale de Mauthausen. »

(Vifs applaudissements.)

VALLEY demande ensuite à Marc ZAMANSKY de soumettre tout de suite aux congressistes un projet de résolution au sujet de l'exécution de Julien GRIMAU et de l'emprisonnement de AZAUSTRE-MUNOZ, ancien déporté de Mauthausen, afin qu'elle puisse être portée par une délégation à la conférence d'Europe Occidentale pour l'amnistie aux emprisonnés et exilés politiques espagnols qui tient, le jour-même, une grande réunion à Paris.

PROJET

Les membres de l'Amicale de Mauthausen, attachés profondément à toutes les valeurs humaines, s'élèvent avec indignation contre l'exécution de Julien GRIMAU, exécution qui bafoue ces valeurs et qui revêt l'aspect d'un assassinat politique. Ils s'élèvent également contre la condamnation de leur camarade de Mauthausen, Manuel AZAUSTRE, à douze ans d'emprisonnement pour avoir obéi aux lois de l'hospitalité en hébergeant J. GRIMAU.

Elle exprime le vœu de voir tous ceux qui sont encore incarcérés dans les prisons espagnoles pour raisons politiques, bénéficier d'une amnistie générale.



Manuel AZAUSTRE
Déporté de Mauthausen

ZAMANSKY : Je voudrais dire quelques mots personnellement sur le fait que notre camarade VALLEY a, dans son rapport général, évoqué le drame que représentait l'exécution de GRIMAU. Lorsque nous nous attachons à demander que soit quand même encore châtiés des hommes comme OBERG, KNOCHEN et SCHULZ, dont on a parlé tout à l'heure, cela provient du fait qu'à mes yeux ce ne sont pas des criminels de guerre mais tout simplement des criminels de droit commun, dont la monstruosité dépasse ce que l'on voit dans les fonds les plus bas d'une société. Mais je crois aussi que nous sommes tous extrêmement attachés à cette notion de liberté intellectuelle, et, quelles que soient les difficultés que connaisse un pays au moment où se fait une transformation politique, sociale, économique, peu importe, il n'est pas possible d'admettre qu'une activité politique, même considérée comme nuisible dans un Gouvernement, un instant donné, soit sanctionnée rétroactivement pour des faits remontant à des dizaines d'années avant le jugement. C'est la raison pour laquelle le bureau avait chargé Emile VALLEY

de dire quelques mots dans son rapport moral de cette affaire GRIMAU. Et je demande maintenant si le Congrès approuve la transmission de cette motion qui serait portée tout à l'heure. Est-ce que quelqu'un demande la parole sur ce texte ? Je mets la motion aux voix ; quels sont ceux qui l'approuvent. La motion est votée à l'unanimité moins une voix.

VALLEY : Cette motion sera portée par la délégation suivante :

Paul PICOT, notre Vice-Président ; André TAVERDET ; Mme PLAZIAT pour les familles, et un camarade espagnol, nous proposons COVARRUBIAS. Accord.

Le Président passe ensuite la parole à R. CORBIN pour la lecture du rapport financier, qui sera suivie des conclusions de la Commission de Contrôle.

RAPPORT FINANCIER

Chers camarades,

Je suis heureux cette année d'être parmi vous et j'espère que vous ne m'en voulez pas de mon absence de Caen où notre ami et Vice-Président Paul PICOT m'a fort bien remplacé.

Voici, pour l'année 1962, les résultats financiers qui sont, je dois le dire tout de suite, particulièrement satisfaisants puisque nous avons en caisse, au 31 décembre 1962, un montant total de 62.399,21 F, contre 49.179,56 F à fin décembre 1961.

Cette somme de 62.399,21 F se décompose ainsi :

Amicale : 42.132,36 F ;
Monument de Gusen : 17.671,85 F ;
Tombe du Père Henri : 2.595,00 francs.

Nous voyons tout de suite que le montant restant en propre à l'Amicale se monte à 42.132,00 F, contre 17.365,00 à fin décembre 1961, soit en augmentation de 24.767,00 F.

Nous allons maintenant analyser les origines de cette augmentation dans les différents chapitres de nos recettes.

Cotisations. — Celles-ci sont en légère augmentation à 17.215,00 F, contre 17.097,00 F, ce qui démontre une fois de plus que le nombre de nos adhérents progresse légèrement chaque année, comme nous l'avions déjà constaté l'an dernier.

Bons de soutien. — Là, nos recettes sont sensiblement en baisse à 10.786,00 F, contre 12.593,00 F en 1961, mais cette défaillance est largement compensée par les dons qui se sont élevés à 18.224,00 F, contre 6.842,00 F en 1961.

Cette augmentation de près de 300 % est due en grande partie à la générosité de nos camarades au moment où ils ont touché l'indemnité allemande. Cela démontre que personne n'oublie notre Amicale quand des possibilités financières se présentent favorablement. Nous devons ici les en remercier chaleureusement.

Ces trois chapitres de recettes représentent les ressources normales de notre Amicale, et s'élèvent à 46.225,00 F cette année, contre 36.500,00 F en 1961, soit, en gros, un supplément de 10.000,00 F.

En regard de ces recettes normales, nous avons les dépenses d'exploitation qui ont été les suivantes en 1962 :

Frais de personnel : 11.814,00 F contre 21.073,00 F.
Frais postaux : 2.382,00 F contre 3.074,00 F.
Frais généraux : 7.334,00 F contre 7.409,00 F.
Frais bulletin : 4.974,00 F contre 9.963,00 F.

Soit 26.504 F contre 41.519,00 F en diminution de 15.000 F environ sur l'année dernière.

Cette diminution est sensible sur les frais de personnel d'une part — frais qui ont pu diminuer grâce à notre installation dans nos locaux qui a permis de mieux répartir les tâches entre les différents services — et diminution également sur les frais de bulletins.

Nous avons donc, d'une part, un montant de recettes normales de

46.225,00 F, contre un montant de dépenses de 26.504,00 F.

En admettant que nos amis soient moins généreux dans leurs dons en 1963 qu'ils l'ont été cette année, nous voyons que nous équilibrons largement notre budget et que l'avenir immédiat se présente sans inquiétude.

Pour les recettes accessoires, nous notons qu'avec un montant global de 21.000,00 F environ pour les livres, les disques et les films et photos, nous avons en contrepartie des dépenses de 12.000,00 F, soit un boni de 9.000,00 F en 1961.

J'avais, du reste, mentionné l'an dernier que cette différence était compensée par l'accroissement de notre stock. Cette année, évidemment, nous avons vendu une partie du stock constitué l'an dernier.

Il est à signaler cependant qu'en 1961 les recettes pour ces trois postes n'étaient que de 12.000,00 F environ, contre 21.000,00 F en 1962. Ce résultat a été obtenu d'une part par le dévouement de nos camarades guidant les visiteurs au camp et y vendant nos albums et livres, et, d'autre part, par l'utilisation de nos films.

Mentionnons enfin que nos dépenses de solidarité sont restées les mêmes à peu près à 3.400,00 F, contre 3.500,00 F en chiffres ronds.

Voici, mes chers camarades, quelle était notre situation financière à fin décembre 1962.

Vous voyez qu'il n'y a aucune inquiétude à avoir de ce côté et que vous pouvez, en approuvant ce bilan, continuer à manifester votre confiance à notre secrétaire général qui est le véritable artisan de notre équilibre financier.

Et voici, à présent, le détail des recettes et dépenses concernant l'érection du Monument élevé à Mauthausen en hommage à nos 7.000 camarades espagnols.

Recettes	Dépenses
1959 : 12.565,00 F	
1960 : 19.510,00 F	
1961 : 10.730,80 F	10.991,70 F
1962 : 55.800,22 F	87.505,82 F
98.606,02 F	98.497,52 F

Il reste un avoir de 108,50 qui sera employé à payer les factures relatives aux pelouses.

SERRES : La Commission de Contrôle que j'ai le plaisir de présider s'est réunie le 1^{er} février et a vérifié les comptes qui vous ont été donnés par mon camarade CORBIN. Il n'y a pas eu le moindre accrochage, et c'est avec plaisir que nous avons signé le bilan qui vous a été présenté.

ZAMANSKY : Si vous voulez bien, nous allons maintenant passer à la discussion de ces deux rapports : le rapport d'activité morale et le rapport financier ; ensuite, si vous voulez bien, nous procéderons à un vote sur l'adoption... mais séparément. Alors, je donne la parole à qui la désire.

RAGUENEAU : Etant donné que le paiement des bons de soutien est en légère diminution, ne serait-il pas possible de diminuer le nombre de bons de soutien et d'augmenter la cotisation annuelle des membres de l'Amicale ? Les bons de soutien représentent une sorte de cotisation supplémentaire. Beaucoup de camarades ne peuvent les placer.

ZAMANSKY : Etant donné que la situation financière est solide, je me demande s'il est nécessaire d'augmenter la cotisation. Ce serait la preuve d'une difficulté financière ou celle d'un milieu fermé.

On pourrait noter cette remarque, mais je ne crois pas que ce soit nécessaire cette année.

NOEL : Je considère que ce ne sont pas les camarades qui doivent payer les bons de soutien de leur poche ; ces bons sont destinés à faire de la propagande et je considère qu'on doit continuer à les envoyer.

LAITHIER : Cela peut être l'occasion de demander, par la voie d'un prochain bulletin, de faire un effort supplémentaire pour le placement des bons de soutien. Cela peut être l'occasion de prendre conscience que le problème de la déportation intéresse beaucoup de gens.

GUERBETTE : Je demanderais que les bons de soutien soient présentés sous une forme plus attrayante pour être plus faciles à placer. Je pense à une carte postale représentant, par exemple, un monument.

VALLEY : Peut-être que des lots plus importants en faciliteraient le placement. Si quelqu'un par exemple nous donnait une voiture pour premier lot... !

ZAMANSKY met aux voix le rapport d'activité qui est approuvé à l'unanimité.

Le rapport financier est mis aux voix et approuvé également à l'unanimité.

ZAMANSKY : Je vous remercie, c'est encore une belle preuve d'unanimité.

Alors, après avoir remercié le Congrès, c'est-à-dire vous tous, je crois que nous devons féliciter aussi les auteurs des deux rapports, c'est-à-dire VALLEY et CORBIN. Nous n'avons plus d'éloges à faire de ceux qui se font tuer en faveur de l'Amicale ; cependant, il est très réconfortant de voir que nos deux camarades à qui nous demandons des tâches et qui les acceptent avec toujours autant de bonne humeur, l'un avec beaucoup d'esprit et l'autre avec beaucoup d'austérité, nous ont tout de même apporté des nouvelles qui, sur le plan moral, sont réconfortantes, malgré un certain nombre de non-satisfactions, et l'autre qui nous apporte une satisfaction quasi totale.

Nous passons maintenant à la présentation d'un rapport sur le Service Contentieux. La parole est à Ricol.

(Vifs applaudissements.)

RAPPORT SUR LE CONTENTIEUX

Le Conseil d'administration de l'Amicale, dans sa dernière réunion, a demandé au Bureau de préparer un rapport sur le fonctionnement du « service Contentieux ».

C'est ce rapport que je suis chargé de vous présenter, au nom du Bureau de l'Amicale.

De quoi s'agit-il ?

En 1953, le Parlement allemand vote une loi connue sous le nom de loi B.E.G., qui permet aux réfugiés (et parmi eux nos camarades espagnols) de percevoir de la part des autorités allemandes :

1° une indemnisation de perte de liberté proportionnelle au temps passé dans les prisons et camps de concentration ;

2° une pension civile pour les infirmités qu'ils auraient contractées pendant leur séjour dans ces lieux, ainsi qu'une pension pour les ayants droit.

Pour bénéficier de ces dispositions, chaque intéressé devait constituer un dossier dans un ordre prescrit et faire présenter sa requête obligatoirement par un avocat allemand agréé ayant reçu au préalable tout pouvoir de la part des demandeurs.

Cette loi B.E.G. a été parfois la source d'une exploitation de la part de certains hommes de loi sans scrupule qui, profitant de la méconnaissance des problèmes juridiques par la plupart des postulants, prélevaient des honoraires exorbitants, allant dans certains cas jusqu'à 20 et 25 % du total des sommes réglées après jugement.

En 1957, soit près de 4 ans après la parution de la loi, Emile VALLEY demanda au Bureau de l'Amicale l'autorisation de créer un service Contentieux afin de limiter le scandale des honoraires prohibitifs. C'est sur l'insistance de plusieurs camarades espagnols que VALLEY accepta de proposer la création de ce service devant le Bureau et le Conseil d'administration. Le 27 mars 1953, la décision fut prise par le Conseil d'administration d'accepter la création, mais en dehors de l'Amicale, étant cependant entendu que l'activité financière serait contrôlée par des membres du Bureau.

Nos amis PICOT et CORBIN ont régulièrement rendu compte au Bureau des vérifications comptables de cet organisme.

Qu'est-ce que le service Contentieux ?

Le service Contentieux est un organisme créé à côté de l'Amicale. Il est composé par :

— Maître WOLTERS de Cologne, avocat allemand qui défend devant les Tribunaux compétents les dossiers qui lui sont transmis par le service Contentieux de Paris ;

— Maître ZALKIND de Paris qui contrôle la régularité des dossiers ;

— Un service administratif dirigé par Emile VALLEY, chargé de toutes les opérations matérielles ainsi que de la réception de nos camarades espagnols et également des interventions en appel devant la juridiction compétente en cas de rejet.

L'intérêt de l'opération.

Le service Contentieux a obtenu que le prélèvement total sur le montant des indemnités ne serait pas supérieur à 8 % du montant des sommes versées, ce qui représente soit dit en passant un gain minimum de 2 % et maximum de 17 % pour nos camarades espagnols.

Sur cette somme, l'avocat allemand verse un pourcentage au service Contentieux pour lui permettre de payer les frais d'honoraires de l'avocat français et du service administratif (frais d'installation de matériel, de personnel, de correspondance, frais de traduction, d'expertise et de contre-expertise).

Le fonctionnement du Contentieux a permis à nos camarades espagnols de bénéficier d'une économie sur les frais d'honoraires et bancaires qui, chez presque tous les hommes d'affaires ou avocats, étaient supérieurs.

En outre, le Contentieux a versé jusqu'à ce jour :

36.000 F pour le monument érigé à Mauthausen à la mémoire de nos 7.000 camarades espagnols morts à Mauthausen ;

24.000 F pour le monument qui sera érigé à Gusen ;

67.770,46 F pour la solidarité, et a couvert les frais d'achat et d'installation du local où se trouve le siège de notre Amicale.

Les perspectives du service Contentieux

Le service Contentieux est appelé à disparaître lorsque tous les problèmes auront été définitivement réglés.

— il lui reste actuellement à terminer les affaires en cours,

— à obtenir la suppression de la forclusion afin de permettre à nos camarades retardataires de pouvoir bénéficier de leurs droits (action que nous devons mener).

Lors de la liquidation du service Contentieux, il restera un reliquat que le bureau de l'Amicale propose d'utiliser de la façon suivante :

1° versement d'une indemnisation aux déportés de l'Amicale ne pouvant prétendre aux indemnités allemandes en raison de leur nationalité, de la forclusion ou exclus de la B.E.G. pour leur qualité de Résistants.

La somme allouée sera déterminée en fonction du nombre.

2° versement du solde à un fonds de solidarité géré par notre Amicale à l'usage de tous nos membres.

J'espère que ces explications, qui ne pouvaient être données qu'à l'approche de la liquidation du service, sont claires et qu'elles permettront à chacun de mieux comprendre le fonctionnement et la raison d'être de cet organisme.

Il doit être évident maintenant aux yeux de tous que les récriminations de deux anciens membres de l'Amicale, animés d'intentions inavouées, ne pouvaient en tout état de cause que porter préjudice à l'aboutissement d'une œuvre hautement souhaitable.

Ces explications vous permettront de juger les moyens inadmissibles employés par ceux qui n'ont pas craint d'user des pires calomnies pour tenter de porter atteinte

à l'honneur de notre secrétaire général et pour tenter de diviser notre Amicale.

Heureusement, notre Secrétaire Général a poursuivi cette œuvre avec l'assentiment et sous le contrôle constant du Bureau unanime.

Le Conseil d'Administration propose en conclusion au Congrès de féliciter chaleureusement notre camarade Emile VALLEY, pour l'action dynamique dont il a eu l'initiative, et dont le bénéfice moral rejaillit sur l'ensemble de l'Amicale.

(vifs applaudissements)

ZAMANSKY : Je remercie notre camarade RICOL pour son exposé extrêmement clair. Et avant de donner la parole à notre camarade GARCIA MANZANO qui va vous apporter les conclusions de la Commission de Contrôle, je voudrais dire personnellement quelque chose. Si on voulait aider nos camarades espagnols, il fallait bien qu'il y ait un groupe d'hommes qui s'y dévouent. L'activité de ce Service Contentieux est une activité à part de l'Amicale. Il avait été entendu et c'est la chose importante, que ça serait l'Amicale elle-même qui la contrôlerait, de façon à ce que nous ayons une garantie absolue sur la manière dont sont utilisés les fonds.

Je donne maintenant la parole à GARCIA-MANZANO pour nous apporter les conclusions de la commission de Contrôle.

GARCIA-MANZANO : Avant de vous donner lecture des conclusions de la Commission de Contrôle, permettez-moi, au nom de tous les Espagnols, de remercier les personnalités ici présentes, toute l'Amicale pour la position qu'elle a prise en protestant contre le meurtre commis par Franco et pour la sympathie que vous manifestez à l'égard de celui qui avait tant donné à la solidarité internationale au camp de Mauthausen, notre camarade Manuel AZAUSTRE.

CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DE CONTROLE DU CONTENTIEUX

La Commission de contrôle financier, composée de MM. PICOT, CORBIN, BARGUENO, RICOL, HALLERY, GARCIA-MANZANO, PETIT, s'est réunie, le 20 avril, pour examiner les comptes du service Contentieux. Elle a vérifié, par recoupements, la véracité des divers postes, et constaté leur parfaite présentation.

Elle s'est également penchée sur certaines dépenses figurant au poste frais généraux qui pourraient amener certaines observations. Elle n'a pu que constater non seulement leur régularité, mais aussi leur utilité et leur nécessité.

En conséquence, elle donne quitus à Emile VALLEY, qui en est le responsable.

ZAMANSKY : Est-ce que quelqu'un désire prendre la parole sur le rapport qui a été fait par notre ami RICOL sur le Contentieux et les conclusions de la Commission de Contrôle présentées par GARCIA-MANZANO. Aucun Congrèsiste n'intervenant, le Père RIQUET prend la parole.

RIQUET : Mes chers Camarades, je crois que ce n'est pas la peine d'insister, je vous ai vus tous convaincus par les explications qui vous ont été données. Je voudrais ajouter simplement qu'en effet certains (très peu d'ailleurs) se sont inquiétés et j'ai voulu en avoir la conscience parfaitement nette, j'ai regardé les comptes, j'ai écouté en particulier et j'ai interrogé un certain nombre de camarades espagnols parce qu'ils étaient les premiers intéressés, et de tout cela, pour moi, une chose est évidente : 18 ans après notre retour, notre Amicale tient son Congrès plus nombreux, plus vivant que jamais. Vous avez entendu le bilan financier de l'Amicale, le rapport sur le Contentieux ; la situation est satisfaisante mais nous n'avons pas fait le total des services rendus depuis 18 ans à tous nos camarades de Mauthausen par l'Amicale (indemnités allemandes, pensions déportés, veuves, ascendants et orphelins, etc...). Qui a fait cela ? Plusieurs, bien sûr, mais l'animateur, la cheville ouvrière, est là. Je n'insiste pas, RICOL a dit que, dynamique comme il est, il aurait pu monter un contentieux sous sa propre responsabilité et à son compte. Il ne l'a pas fait. Personnellement, je tiens à dire que j'en

suis très ému parce que, dans le monde des hommes, ce n'est pas tellement courant.

Je crois que nous pouvons rendre hommage non seulement au dévouement, mais au désintéressement de notre camarade VALLEY.

Je crois sincèrement que vous allez voter la résolution qui vous a été présentée, en pensant que ce n'est qu'un bien faible témoignage de la gratitude qu'il mérite de la part de tous.

A notre retour, il a fallu quelqu'un qui prenne à cœur de faire marcher l'Amicale de Mauthausen ; c'est surtout lui qui s'y est collé. Personnellement je n'envie pas sa place, mais je me sens le devoir de lui dire : « Mon cher VALLEY, merci ! »

Cette allocution est applaudie chaleureusement.

ZAMANSKY met aux voix le rapport sur le Contentieux et les conclusions de la Commission de Contrôle.

Adoptés à l'unanimité.

LAITHIER donne lecture d'un projet de protestation concernant la libération de Anton STREITWIESER et Karl SCHULZ

Renouillent leurs protestations indignées de la libération scandaleuse de deux officiers SS, anciens tortionnaires du camp de Mauthausen, Karl SCHULZ (chef de la section politique du camp) et Anton STREITWIESER (rapport fuhrer de Gusen, Melk, Schwechat, Florisdorf, etc...)

Ces deux bourreaux, arrêtés depuis 7 ans, ne sont pas encore jugés malgré les témoignages écrasants qui leur accablèrent.

Leur libération est un défi de justice, ainsi qu'une offense à la mémoire de ceux qu'ils ont assassinés.

C'est pourquoi l'Amicale demande que ces deux criminels, bourreaux de nos frères, soient jugés à l'égal de tous les criminels de guerre.

Adoptée à l'unanimité. Puis il soumet la résolution générale.

Marcel FAURE trouve trop catégorique l'alinéa sur la commission de révision des titres de résistance, car, dit-il, personnellement et professionnellement, je suis en mesure de dire qu'il y a un certain nombre de titres de résistance qui sont littéralement scandaleux, et je trouve que la position du Congrès devrait être très nuancée en la matière.

JULIEN JACQUES : C'est une question qui a largement été débattue au cours d'un Congrès il y a, je crois, deux ou trois ans. Nous nous trouvions en présence d'une ordonnance qui a semblé à beaucoup d'entre nous extrêmement dangereuse, et nous pensons avoir la confirmation qu'il y aurait effectivement un grand danger. Il est bien entendu que jamais dans l'esprit de l'Amicale et dans l'esprit de ceux qui ont demandé de prendre position contre l'ordonnance, il ne pouvait être question de défendre des gens qui avaient obtenu un certificat à tort. Il est bien entendu que s'il y a des fraudeurs, des gens malhonnêtes (et il y en a un tout petit nombre), il est bien évident qu'il faut retirer à ces gens le certificat qu'ils ont obtenu indûment. Il n'y a donc pas de problème entre nous sur cette question, mais nous avons considéré qu'il existait dans l'arsenal de la justice, des possibilités de poursuivre, pensons-nous, ces gens ou ceux qui ont fourni des certificats susceptibles de faire obtenir un certificat de résistance malhonnêtement. Mais forts de l'expérience que nous avons et que possède l'Amicale, en matière de Carte de Déporté et Interné de la Résistance, dont l'attribution a donné lieu aux choses que vous savez, nous avons pensé que l'ordonnance du 16-12-1958 était susceptible d'aggraver encore ce que nous constatons en matière d'attribution des titres. Et je dois dire que pour certains d'entre nous, nous avons la confirmation qu'il y a effectivement un gros danger. Ce n'est un secret pour personne que j'ai des responsabilités dans une organisation, je m'occupe plus particulièrement du service juridique, la dernière affaire en date dont j'avais à me préoccuper est celle d'une veuve d'un fusillé de Souges qui habite à Bordeaux et qui vient de recevoir du Ministre des Armées une lettre dans laquelle le Ministre des Armées indique :

« Madame, votre mari a été fusillé

à Souges en 1943, mais il apparaît qu'il a obtenu un certificat de Résistance à la Résistance Intérieure Française, certificat qui a été attribué sans doute à tort, car il semble que votre mari avait été arrêté pour activité politique et non résistante en 1942. »

Et l'on dit à cette veuve dont le mari a été fusillé :

« Madame, en application de l'ordonnance du 16-12-1958, nous vous prions de donner des appréciations sur ce que vous connaissez sur l'arrestation, les circonstances de l'arrestation de votre mari. »

Cela fait vingt et un ans. Nous pensons qu'il n'est pas possible que l'ordonnance soit utilisée dans de telles circonstances parce que c'est la porte ouverte à tout. On demande maintenant à cette veuve de donner ses appréciations vingt et un ans après... alors qu'il s'agit d'un fusillé, le don de cette vie doit tout de même vouloir dire quelque chose au Ministre des Armées. On demande à cette veuve de présenter ses observations, mais demain ce sera peut-être à tout le monde ici, à tous les possesseurs d'un certificat d'appartenance à la Résistance Intérieure Française ; FFI, FFC ou FFL peuvent être sous le coup de l'ordonnance, et on peut aussi leur demander de présenter des observations sur les circonstances de leur arrestation et leur retirer leur certificat ; et s'il y avait retrait du Certificat d'Appartenance, il y aurait évidemment retrait possible de la carte de Déporté Interné Résistant puisque, dans beaucoup de circonstances, la Carte de Déporté Interné Résistant a été attribuée, compte tenu qu'il y avait dans le dossier un certificat d'appartenance. Cette carte de Déporté Interné Résistant retirée, entraînera, bien entendu, le retrait des droits à réparation et non pas les avantages, mais je dis bien les droits à réparation qui s'attachent à la possession de cette carte, c'est-à-dire que nous considérons nous trouver là en présence d'un fait extrêmement grave. C'est en tenant compte de cette gravité que nous avons été un certain nombre à demander l'abrogation de cette ordonnance et, personnellement, je pense qu'il faut maintenir cette décision.

FAURE : Je comprends parfaitement les craintes de notre camarade, mais tout de même, le retrait ne va pas se faire d'une façon arbitraire. La Composition de la Commission de Révision des Titres qui vient d'être constituée a été publiée dans le « Journal Officiel » d'hier ou d'avant-hier. Il y a tout de même un certain nombre de camarades pour lesquels nous avons beaucoup d'estime et en qui nous avons confiance. Le Représentant des Déportés Résistants dans cette commission est ANE ; chacune des formations de Résistants est représentée, nos camarades qui seront dans cette commission auront leur mot à dire. Je pourrais citer un certain nombre de cas, peu nombreux, mais qui sont véritablement scandaleux. C'est contre ceux-là qu'il faut donner au Ministre des Armées les moyens de retirer les titres de Résistance.

GAUBIAC : Je pense que l'institution de la commission de révision est la porte ouverte à des abus..., et nous ne sommes pas seuls dans le département de la Gironde à juger ainsi : Si on retire à cette veuve les droits qu'elle avait jusqu'à ce jour, on pourra aussi les retirer aux autres veuves et aussi aux camarades qui ont été arrêtés avec son mari ; aussi je suis d'accord avec ce qu'a dit JULIEN Jacques.

ZAMANSKY : Je pense que, juridiquement, l'affaire se présente de la manière suivante : Il y a une ordonnance qui permet la révision d'un certain nombre de titres, mais il me semble bien que le droit français en vigueur permet de poursuivre ce que l'on appelle le faux, l'usage de faux et de faux témoignages car, au fond, c'est bien ça. Alors, la question est de savoir s'il faut demander l'abrogation de cette ordonnance qui a été demandée par le Congrès, l'année dernière, en laissant le soin évidemment à la Justice de suivre son cours chaque fois que la nécessité se présentera ou si au contraire nous n'avons rien à dire.

ANE : Je suis un peu gêné parce que je fais partie, et beaucoup de camarades ne le savent pas, de la Commission D.I.R., c'est-à-dire qui attribue ou refuse et qui donne des avis pour l'attribution des titres de Résistants. Je peux dire qu'au début de nos travaux

« Madame, votre mari a été fusillé



Une vue d'ensemble de la salle lors de notre Congrès du 5 Mai

certaines membres de la Commission étaient axés sur des rapports de police qui faisaient apparaître une activité politique, et qui ne tenaient pas compte de l'activité de résistant qui pouvait se situer parallèlement. Depuis quelques années, la jurisprudence a beaucoup évolué, et maintenant, la commission n'est plus influencée par les rapports de police ; nous tenons compte uniquement des attestations de Résistance. Je peux rassurer tous mes camarades que, dans les débats de la Commission de Révision, je verrai les choses de très près et je prêterai attention de façon qu'on ne retire pas à des camarades résistants le titre qui leur a été accordé. Quant aux attestations qui sont dans les dossiers, on nous dit qu'il y a d'autres moyens pour apporter des preuves, mais il n'y en a pas ; la Commission a demandé à plusieurs reprises au Ministre des Anciens Combattants d'engager des poursuites contre des attestataires qui avaient fait de fausses déclarations, et nous n'avons pas pu obtenir satisfaction. Je pense que cette nouvelle Commission, qui va fonctionner très bientôt, abordera les problèmes avec l'esprit de la résistance. Il faut honorer la Résistance ; il ne faut pas permettre que nous traînions dans nos rangs des gens qui ont été arrêtés pour des questions de marché noir ou d'autres histoires semblables ; c'est l'intérêt même de nos amicales et de toutes les organisations de Résistance.

ZAMANSKY : Je crois que nous avons tous une confiance absolue dans un camarade comme ANE qui appartient à cette Commission. C'est à nous tous, les uns et les autres, de signaler les cas dont nous aurions connaissance.

ANE : Je voudrais que vous me signaliez les cas que vous connaissez. J'entends défendre les cause justes.

LAITHIER : Evidemment, il est très heureux de savoir qu'un de nos excellents camarades siège dans cette commission, mais ce qui nous importe c'est de juger sur le principe de l'existence de cette commission et non pas de savoir que nous avons tel ou tel camarade qui sera bien décidé à défendre individuellement les cas qu'on voudra bien lui soumettre. C'est, à nos yeux, une question de principe, parce que les hommes, y compris ANE, qui ont siégé précédemment dans la Commission d'attribution des cartes DIR étaient animés, je pense, des mêmes intentions à l'égard de la déportation et de la Résistance, et de la pureté de la Résistance. C'est pourtant bien sur les délibérations de cette Commission d'attribution que des quantités de cartes ont été attribuées à des gens qui ne représentaient en aucune façon la résistance et que, par contre, d'autres ont été refusées par cette Commission à des quantités considérables de camarades ; il y en a ici un certain nombre qui se sont vu refu-

ser la carte de Déporté Résistant sur la base des rapports de police qui avaient été établis à l'époque par les autorités de Vichy. Que nos camarades nous disent : « Maintenant, on a fait des progrès dans ce sens-là, il y a eu des modifications dans l'orientation et la jurisprudence s'est établie. » C'est vrai. La jurisprudence, nous la devons aux magistrats du Conseil d'Etat et souvent aux tribunaux administratifs qui ont revu des décisions qui avaient été prises, des propositions qui avaient été faites par la Commission nationale D.I.R., et entérinées par le Ministère des Anciens Combattants à l'époque ; ce qui a pour résultat qu'un grand nombre de nos camarades ne peuvent pas bénéficier de la carte de Résistant. Nous sommes venus à bénéficier évidemment de cette jurisprudence établie par le Conseil d'Etat, mais tous ceux qui sont maintenant forclos, tous ceux à qui la carte de déporté résistant a été refusée, quelle sera leur situation ; alors, ce que nous demandons dans notre résolution, et je pense que l'unanimité de l'Amicale peut se faire là-dessus, c'est d'une part que soient réexaminés les dossiers de nos camarades résistants authentiques pour lesquels l'orientation à un certain moment a été telle qu'on leur refusait leur carte de déporté résistant en leur attribuant seulement leur carte de déporté politique à la suite du double statut et avec toutes les conséquences pécuniaires ou morales que cela entraîne pour un grand nombre d'entre eux. D'autre part, nous ne voyons pas pourquoi il faut aujourd'hui qu'une nouvelle Commission existe et reprenne les cas. Quels cas seront soumis ? L'exemple cité quelques instants plus tôt par JULIEN JACQUES, de cette veuve de fusillé de Bordeaux, nous plonge dans une profonde réflexion ; nous ne voulons pas que soient remis en question les titres de résistance alors qu'il y a un arsenal de lois et de possibilités pour faire traduire en justice et dénoncer les faux témoignages qui ont permis dans un certain cas des attributions abusives.

ZAMANSKY : L'an dernier, le Congrès avait adopté la phrase suivante : « Abrogation de l'ordonnance du 16-12-1958, autorisant le retrait ou la révision des titres de résistants. » Bien entendu, cela ne veut pas dire que nous sommes opposés à ce que l'on dépiste éventuellement un nombre de faussaires. C'est évident. Alors, je ferai une proposition transactionnelle si tout le monde est d'accord sur la formule : ce serait de remplacer le texte que notre camarade a présenté tout à l'heure par la phrase de l'an dernier. Cette phrase était la suivante : « Demande l'abrogation de l'ordonnance du 16-12-1958, permettant le retrait ou la révision des Titres de Résistants. »

VALLEY : propose qu'on maintienne le texte voté l'année dernière puisque,

lorsque les titres ont été donnés par moyen frauduleux, il y a des moyens pour les faire retirer.

ZAMANSKY : Voici mon sentiment propre : les cas signalés tout à l'heure montrent que nous ne devons pas systématiquement donner l'impression que nous refusons éventuellement que l'on se penche sur un certain nombre d'erreurs. Je pense qu'il y en a très peu. Si nous demandons l'abrogation de cette ordonnance, je crois que nous ne l'obtiendrons pas, mais le fait de la demander donnerait davantage de poids à cette protestation ; de façon qu'on assure toute la prudence dans ce domaine. C'est pourquoi je pencherais personnellement (et non pas en tant que Président) pour la prorogation de la formule de l'année dernière. Je pense que ce serait une satisfaction morale.

M. HACQ : Je me demande si on ne va pas un peu loin en demandant l'abrogation pure et simple de cette ordonnance, car je pense qu'en dehors de cette ordonnance, il n'y a, à l'heure actuelle, aucun moyen juridique pour poursuivre les gens qui ont profité abusivement.

Je reviens aux rapports de police émanant des Renseignements généraux datant de la période de Vichy. Un de mes camarades a été affecté d'un de ces rapports de police et n'a pu obtenir sa carte de Déporté Résistant. Je suis convaincu qu'il a été arrêté pour faits de Résistance et on continue à lui refuser la carte rouge. Les abus, je les connais et suis le premier à m'élever contre les interprétations données parfois aux rapports de police.

Je demande qu'on m'envoie ces dossiers et les demandes de contre-enquêtes et nous les examinerons dans l'esprit résistant ; mais n'allons pas jusqu'à demander l'abrogation de l'ordonnance, car nous n'aurons plus aucun moyen de poursuivre ceux qui ont eu des certificats de complaisance. Personnellement, je suis contre le terme « abrogation ».

ZAMANSKY : Nous sommes tous d'accord sur le fond, mais il faut une motion d'unanimité et je fais la proposition suivante : pouvez-vous laisser le soin au bureau de rédiger un texte comportant un certain nombre de nuances ayant apparue dans le débat ?

HACQ : Dans l'ordonnance de décembre 1958, il n'est pas question de la révision générale des titres de Résistance, mais des cas dont sera saisi le Ministère des Armées. Il n'est pas question de la révision de l'ensemble des titres.

Robert SIMON : Malgré les concours amicaux qui nous sont offerts, je pense que nous sommes presque tous très troublés des déclarations que nous avons entendues ici. Quand je pense qu'il a fallu se battre pour que la famille d'un

pendu de Tulle reçoive satisfaction... En définitive, s'il n'y avait pas cette ordonnance, mais un peu plus de vigilance de notre part, ce serait plus profitable que des textes dangereux. L'année dernière, nous étions d'accord pour l'abrogation.

ZAMANSKY : Il est difficile de donner actuellement un texte donnant satisfaction à tous. Je crois qu'il faut tenir compte de tous les avertissements et informations qui ont été donnés, et je proposerais, si vous renouvelez votre confiance au Conseil d'Administration, qu'il présente au Ministre des Armées un texte au nom de l'Amicale résumant l'ensemble de nos discussions.

Voulez-vous faire confiance au prochain Conseil d'Administration pour faire la synthèse de la discussion qui vient d'avoir lieu et proposer un amendement.

La proposition du Président est adoptée à l'unanimité

RABATE : Ce Congrès s'est caractérisé par l'unanimité absolue sur le rapport des travaux présenté par notre Secrétaire Général et effectué par le Bureau et le Conseil d'Administration de l'Amicale ; je pense que nous pourrions sanctionner ces débats, en renouvelant la confiance au Conseil d'Administration et au Bureau sortant, et si vous êtes d'accord, veuillez le faire par applaudissements.

ZAMANSKY : S'adressant aux Congressistes : « Etes-vous d'accord pour reconduire les pouvoirs du Bureau et du Conseil d'Administration de l'Amicale ? »

Cette proposition est votée à l'unanimité et par de chaleureux applaudissements.

GILLE demande de la parole.

« J'étais, dimanche dernier, à Agen à une réunion de déportés. J'ai vu des camarades espagnols qui m'ont prié d'apporter leur salut affectueux à l'Amicale et principalement à Emile VALLEY ; de même, je vous transmets les amitiés de Georges Henri, de Puy-l'Evêque, et de Caminade, de Cahors.

ZAMANSKY : Je crois que nous venons au terme de ce Congrès, l'heure est très avancée, malheureusement ou heureusement, cela prouve que les débats ont été intéressants, et je voudrais demander à nos amis ici présents, A. LE ROY pour la F.N.D.I.R.P., H. BAILLY pour les C.V.R., Mme LIPOWSKY pour l'A.N.F.R.O.M.F., PAGES au nom des Espagnols retournés en Espagne, A. LABROSSE pour l'A.N.A.C.R., et tous les représentants des différentes associations, s'ils me permettent en raison de l'heure tardive d'être leur interprète pour annoncer aux Congressistes qu'ils étaient porteurs au nom de leurs Associations, d'un message d'amitié.

Avant de nous séparer provisoirement,

je voudrais dire encore un petit mot, mais le devoir des Présidents est de parler le moins possible. Je voudrais remercier encore une fois tous les membres du Conseil d'Administration et du Bureau pour tout le travail qu'ils font et qui se fait dans une amitié extrêmement chaude et avec beaucoup de netteté intellectuelle, ce qui est tout de même rare. Je ne citerai pas de noms, vous les connaissez tous. Je voudrais aussi dire qu'une fois encore j'ai senti ce qui me hante maintenant depuis presque 20 ans, c'est ce caractère de la déportation par ceux qui l'ont connue et qui en sont revenus et auxquels ils associent le souvenir de tous leurs camarades qui, eux, hélas ! n'ont pas eu la joie du retour. J'ai l'impression que nous sommes quand même une poignée très active à avoir compris tout cela après une période de décantation de près de 20 années. Il n'y a rien qui se crée, même dans le domaine intellectuel et spirituel, sans un effort, et cet effort peut entraîner une souffrance; cela, nous l'avons bien connu. Ce qui me frappe de plus en plus, et hier encore en bavardant avec beaucoup de mes ca-

dire la liberté de déplacement, de mouvement, n'a peut-être pas non plus été considérée (j'exagère presque) comme catastrophique, en ce sens qu'il restait encore quelque chose. L'expérience de notre déportation, l'expérience de ce Congrès aujourd'hui, et près de 20 années après le retour, a montré que dans les pires circonstances les hommes peuvent, lorsqu'ils ont un peu de foi, au sens large, voir surgir ce qui est le plus profond de l'homme et qui tient contre tous les impératifs.

Gardons l'espoir de voir fleurir en cette fin de Congrès encore davantage cette unité intellectuelle et morale qui nous est chère. Je tiens donc une fois de plus à remercier chaleureusement ceux qui sont venus nombreux, de plus en plus nombreux, et je souhaite que le prochain Congrès marque encore des progrès sur cette unanimité d'affection, d'amitié et unité intellectuelle que nous sentons tous entre nous. Je souhaite à ceux qui sont venus de loin d'avoir fait un beau voyage, je souhaite que nous nous voyions encore plus fréquemment et je souhaite encore que l'an prochain, étant plus nombreux, nous



Notre Vice-Président Paul PICOT à la parole

marades (certains que je n'avais pas revus depuis un certain temps), j'étais frappé de cette espèce d'unité qui provient probablement de ce que, inconsciemment je pense, nous avons presque fait le point de ce qui vaut la peine qu'on se batte et de ce qui ne vaut pas la peine qu'on s'y attache. L'expérience que nous avons connue les uns et les autres nous a amenés certainement à faire un tri, dans ce qu'on appelle d'un mot que les philosophes emploient facilement, c'est-à-dire les valeurs. Il est certain, nous savons bien maintenant que le fait de bien manger ne peut plus être une valeur première, la preuve c'est que, à l'époque où nous ne mangions pas du tout, il restait tout de même un foyer de vie intellectuelle en chacun de nous. Je vais même beaucoup plus loin en pensant que probablement, dans une certaine mesure, la privation de liberté physique, c'est-à-dire une liste de disparus plus faible.

Mais de toute façon, nous ne sommes pas séparés ni de ceux qui nous ont quittés ni, hélas ! de ceux qui nous quitteront dans le courant des mois qui viennent. Enfin, je crois que tous les efforts qui sont faits par cette Amicale extraordinaire sont à placer dans cette direction de solidarité, dans cette affection, dans cette amitié qui déborde le cadre de l'Amicale, non pas peut-être sur le plan matériel, mais sur le plan affectif, et, au fond, je ne peux que conclure en disant, selon une phrase célèbre, que rien de ce qui est humain nous est étranger. Je vous remercie de m'avoir écouté avec patience et j'espère ne pas avoir été trop long. J'espère que l'an prochain j'aurai l'occasion à nouveau de vous serrer la main à tous.

Tous les congressistes applaudissent chaleureusement cette allocution de clôture du Congrès qui s'est déroulé dans une union parfaite.

La réunion du Bureau n'ayant pu avoir lieu sitôt le Congrès, la **RESOLUTION GENERALE** sera publiée sur notre bulletin de Juillet.

VISITES A LA CRYPTTE

Beaucoup de nos adhérents ont, à maintes reprises, manifesté le désir de se rendre à la « Cryptte des Déportés »; aussi, c'est avec une vive satisfaction que nous vous communiquons qu'à présent elle est ouverte au public tous les jours de 15 heures à 19 heures.

Nous vous rappelons qu'elle est située dans le petit square à la pointe de l'île de la Cité, à 5 minutes du siège de notre Amicale, où vous nous ferez certainement le plaisir de nous rendre visite.

CEREMONIE A LA CRYPTTE DES DÉPORTÉS



Maître ARRIGHI, Président du Réseau du Souvenir, prend la parole au cours de la Cérémonie à la Cryptte des Déportés

Le Congrès ayant terminé ses travaux, la deuxième journée va se terminer par la visite cérémoniale à la Cryptte des Déportés, dans le square de l'Archevêché, à la pointe orientale de l'île de la Cité, où notre ami, le bâtonnier ARRIGHI, reçoit les congressistes.

De création récente, la Cryptte des Déportés symbolise parfaitement l'univers concentrationnaire : un étroit escalier fait accéder à un emplacement entouré de hautes murailles évoquant les lieux d'emprisonnement et les maudites places d'appel. Au-dessus, le ciel, bleu aujourd'hui, appelant à la liberté... Derrière, on aperçoit des grilles interdisant l'accès au fleuve qui, comme la vie, coule éternellement... Devant, il ne reste que l'étroite ouverture de la Cryptte, le tombeau. On évoque les vers de Dante, qui étaient inscrits au fronton du portail de la sinistre forteresse de Mauthausen :

« Vous qui entrez, laissez ici toute espérance. »

Chacun pénètre par cet étroit couloir et débouche dans la cryptte silencieux; sur les murs sont gravés les noms maudits de tous les camps hitlériens de la mort, et des pensées de grands écrivains et poètes, tels Saint-Exupéry, Desnos, Sartre, Vercors, Aragon, etc. Les lettres gravées en caractères de formes étrusques et un éclairage indirect et glauque confèrent à cet endroit une irréalité atmosphère. C'est une sorte de tombeau où nous pénétrons silencieusement par groupe d'une dizaine de congressistes; on y ressent l'atmosphère oppressante des camps de la mort et nos pensées vont vers tous les nôtres, morts dans ces camps maudits. Au sommet de l'escalier de sortie, on apprécie la lumière du jour et la liberté.



Nombreux les Congressistes venus s'incliner devant la dalle où repose le déporté inconnu

Au cours de vos vacances, certains parmi vous auront peut-être l'occasion de se rendre individuellement au camp de Mauthausen; aussi nous vous rappelons que les déportés et familles de déportés sont exemptés du droit d'entrée en présentant leur carte de l'Amicale.

(Nous précisons que ce droit d'entrée, demandé aux autres visiteurs, est perçu par le Gouvernement autrichien.)

LE BANQUET DE CLOTURE

Remontés à l'air libre du printemps ensoleillé, dans le petit square de l'Archevêché, à l'ombre de la cathédrale Notre-Dame de Paris, dont les flèches dentelées se découpent dans le bleu du ciel et se mirent dans la riante Seine, nos amis se sentent de l'appétit. Par petits groupes affinitaires, ils se dirigent, par l'antique rue des Bernardins, vers le Palais de la Mutualité où le banquet de clôture les attend.

Dans la grande et lumineuse salle, chacun s'interpelle. On change de place afin de se mieux retrouver. La clameur est permanente qui fait bientôt place au bruit du service. Et le repas se fait dans la gaieté et les rires. Après ces agapes, on échange des souvenirs, des adresses, des signatures... On se promet des visites, des correspondances.

Après le café, Emile monte à la tribune, sur la petite scène de la salle. Il annonce avec regret le départ du président ZAMANSKY, appelé ailleurs par d'autres obligations, et annonce que, cet après-midi, au siège de l'Amicale, sera projeté notre film : « J'ai survécu à ma mort », pour ceux qui ne l'ont pas encore vu ou qui désirent le revoir.

Puis, notre ami, le grand ténor Juan Vilato, chante.

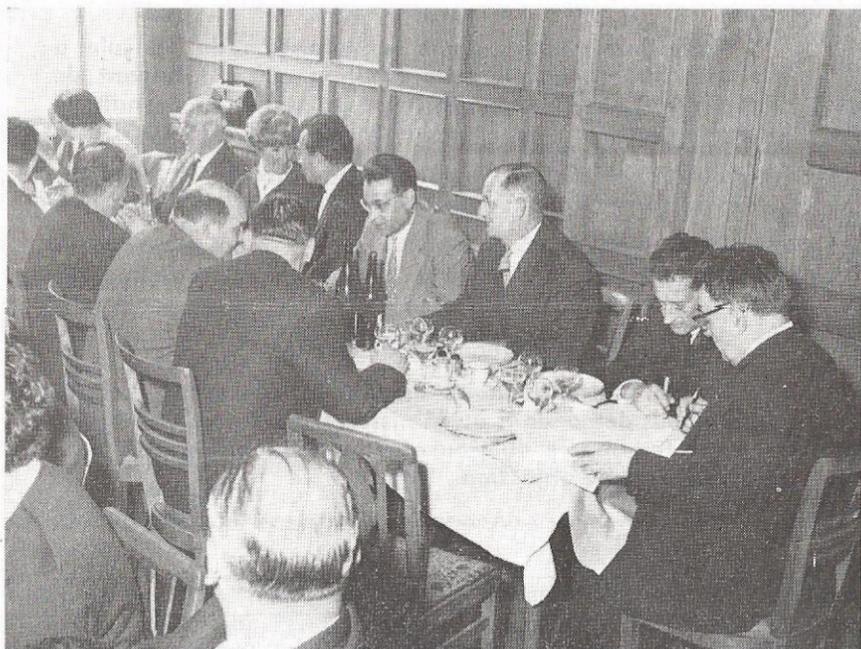
Mais, petit à petit, la salle va se vider. A la sortie, on trouve l'exposition des photos prises pendant ce congrès. Chacun se cherche. On passe commande. Et, après les effusions, on repart vers ses occupations, dans sa province ou dans Paris...

Le XVIII^e Congrès a vécu, a flamboyé pendant deux jours. Chacun emporte en son esprit comme en son cœur la certitude de la pérennité de l'Amicale de Mauthausen, dans son esprit de fraternité et d'union toujours plus étroite.

Et ce ne sont pas les occasions de manifester cette union qui manqueront. Il y a du travail à accomplir à l'Amicale.

Vive l'Amicale de Mauthausen.

Alex BALLU.



Le Congrès se termine, le Président et le Secrétaire Général sont encore à la tâche

Nous vous signalons que dans les jours à venir, « LE COMITE DU SOUVENIR DU CAMP DE GUSEN » adressera à chaque adhérent de l'Amicale les cartes postales du futur monument.

Nous ne doutons pas que vous réserverez, comme toujours, bon accueil à cet envoi.

Chaque carte postale représente une valeur de 1 F ; outre l'effort financier que nous sommes obligés de vous demander, la diffusion de ces cartes doit atteindre un but moral en rappelant qu'à Gusen, commando meurtrier de Mauthausen, 30.000 patriotes de toutes nationalités sont morts pour la paix et la liberté.

Le Comité reste à votre disposition pour l'expédition d'autres envois. Si certains ne pouvaient les placer, nous leur recommandons de nous les retourner.

HOTEL AUGUSTE BLANQUI

CONFORT MODERNE **

25, Boulevard Auguste-Blanqui, PARIS-XIII^e

Téléphone : GOBelins 82-23 - 82-24

SOUSCRIPTION MEMORIAL DE GUSEN

5^e Liste

ORTIZ Santiago, Seysses	20 »
Mme BEDRIN, Nîmes	5 »
CHANUT Robert, Besançon	20 »
M. GORCE Pierre, Clermont-Ferrand	50 »
BUSTOS Cesario, Septfonds	15 »
Mme MAYOT, Villers-Semeuse	10 »
Mme MAHE, Villeparisis	50 »
DE LA FUENTE Florencio, Montpellier	10 »
Mme LECOMBRE, Angers	100 »
Mme PRINCIPAUX, Limoges	20 »
M. PIEDALU, Vinceannes	250 »
M. PLAU, Nice	50 »
SERRES Jean, La Garenne	500 »
Mme NEUVÉCELLE, Thonon-les-Bains	5 »
Maitre RONZIER, Paris	40 »
CESPEDES Juan, Fontenay-sous-Bois	5 »
ELBAILE Pedro, Boulogne	100 »
ANDREU Alba, Arnouville-les-Gonesse	30 »
M. BLIN, Arpajon	50 »
MARCHAND André, Versailles	50 »
ANDREU Justo, Paris	15 »
PENA ROMERO, Paris	40 »
CANO Delphino, Paris	20 »
Mme TILLET, Paris	5 »
M. et Mme JARS, Grenoble	100 »
Mme RENARD, Bourg-en-Bresse	20 »
MORELLON Fidèle, Lourdes	20 »
Mme FROT, Issigny-sur-Mer	10 »
PASSAGEZ Gaston, Anzin	100 »
MARIN-GONZALEZ, Boulogne-sur-Seine	30 »
LEBAS Bernard, Rennes	10 »
GERMAIN Georges, Amboise	100 »
Mme CHARLES, Grenoble	50 »
Mme COLIN Marcelle, Gennevilliers	50 »
Mme DEZOTEUX, Nassandres	100 »
Mme BURTIN Lucette, Mâcon	100 »
Mme HUGUET, Amiens	40 »
MENA-SANZ, Bron-Parilly	50 »
CONS-BELTRAN, Pont-de-Buis	10 »
RODRIGUEZ Basilio, Savigny-sur-Orge	15 »
Mme DEFRUIT, Paris	20 »
Mme CHEVALON, Bondy	10 »
QUESADA Civiaso, Rousset	6 »
ALONSO José, Portet-sur-Garonne	50 »
GUILLOUX Hyppolite, Chalette-sur-Loing	25 »
MANZANO José, Le Tholonet	100 »
Mme BERTRAND, Riom	20 »
M. MAS, Saint-Girons	50 »
DEFEZ Antonio, Bron	35 »
VILLARD Charly, Trescleoux	95 »
CLOOS Pierre, Belfort	20 »
LECARPENTIER, Octeville	20 »
Mme LE METAYER, Mantes-la-Jolie	10 »
MORENO Guillaume, Portet-sur-Garonne	20 »
ROMERO Antonio, Samatan	25 »
TELECHEA Hilario, Toulouse	10 »
WILLEMENOT Raoul, Plessis-Robinson	50 »
RODRIGUEZ Manuel, Vitry-sur-Seine	50 »
Mme VARAGNAT, Drancy	100 »
CABRERA Juan, Portet-sur-Garonne	30 »
GAVARD Jean, La Seyne-sur-Mer	100 »
SAINT MARTIN Joseph, Périgueux	20 »
Mme GRIFFITH, Chartres,	20 »
Mme ASTIE, Chartres	20 »
Mme TOULGOAT, Champeix	25 »
Mme MARGERIDON, Orléans	30 »
VEGA Florentino, Nevers	30 »
GARCIA-HERRAEZ, Baverans	50 »
MOREAU André, Mortagne	200 »
MONTEMAYOR Domingo, Mle 93.38, Montauban	40 »
M. et Mme GIRAUD (3 ^e versement), Nice	15 »
CARRENO José, Puteaux	50 »
Mme LOTHION, Tours	20 »
M. BROUTTA, Marquise	100 »
DUQUE Antonio, Toulouse	45 »
SEBASTIEN Francisco, Seysses	20 »
PETITEAU Jean, Besançon	50 »
COLONEL MENARD, Paris	100 »
Mme DELIANCOURT, Blois	15 »
DIAZ-HORTAS Amélio, Vizille	50 »
Mme PETROUNINE, L'Aigle	4 »
	4.015 »
Total des listes précédentes	52.460,10
Total général	56.475,10

Pour les Fêtes de Fin d'Année...

Pour vos réunions familiales et vos cérémonies

offrez donc un délicieux champagne brut à vos Amis en le commandant directement à la propriété :

CHAMPAGNE GASTON CHIQUET

(Récoltant-premiers crus)

(Famille de Mauthausen)

DIZY près EPERNAY (Marne) — Tél. 3

Expédition à partir de 12 bouteilles (se référer de l'Amicale)

N'attendez pas le dernier moment pour passer vos commandes afin d'être bien servi.

LA VIE DE L'AMICALE

DÉCÈS

La liste de nos camarades décédés s'allonge toujours, hélas ! et c'est avec peine que nous avons appris le décès de :

PERENA-SALAS Antonio, ancien de Mauthausen, Mle 4.650.

SUCET Joseph, ancien de Gusen.

CHAVILLON René, ancien de Linz.

DAVOUST Eugène, ancien de Mauthausen, Mle 27.943.

BOUVIER René, ancien de Gusen I, Mle 50.293.

RENARD Louis, ancien de Melk, Mle 98.978.

GARCIA-SANTOS Salvador, ancien de Gusen, Mle 98.084.

MOLL-RIBES José, ancien de Mauthausen, Mle 4.239.

CORETTE Georges, de Passau II, Mle 59.777.

Nous vous faisons part aussi du décès de Mme CHANEL, mère de notre camarade Louis CHANEL de Bellegarde.

Et André TAVERDET (membre du Bureau de l'Amicale) a eu la grande douleur de perdre à 15 jours d'intervalle son père et sa mère.

Nous assurons les familles de nos camarades décédés et nos amis éprouvés de la part que nous prenons à leur peine et nous leur adressons nos condoléances émues.

De plus en plus nombreux sont les Déportés qui se font habiller chez

MARC

**35, Boulevard de Valmy
COLOMBES (Seine)**

Tél. : CHARLEBOURG 37-12

Des tissus anglais de grande classe. Une coupe impeccable et naturellement, une remise sera consentie aux Membres de l'Amicale

**CEUX QUI SONT DEVENUS CLIENTS VOUS
CONSEILLENT UN ESSAI, IL SERA CONCLUANT**

NAISSANCES

Yves SUQUET, ancien d'Ebensee, a la joie de nous annoncer la naissance de la petite ANNY.

Tous nos vœux de bonheur et santé à ce bébé et à ses heureux parents.

MARIAGES

Antonin FERAUD, ancien de Mauthausen-Loibl-Pass, Mle 28.045, nous fait part du mariage de sa fille Jacqueline avec M. Louis COZZOLINO.

Louis MARCHAND, ancien de Loibl-Pass, Mle 26.404, nous fait part du mariage de sa fille Yolande avec M. Bernard HILMANN.

Mme CONCHON, membre bienfaiteur de notre Amicale, est heureuse de nous annoncer le mariage de sa fille Marie-Josèphe avec M. Claude LAMOUREUX.

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

DÉCORATIONS

A TITRE POSTHUME

Mme PICQ, veuve de notre camarade Lucien PICQ, Mle 62.964, décédé à Mauthausen le 6 décembre 1944, nous communique que la croix de guerre avec palmes, la médaille militaire et la médaille de la Résistance avec citation ont été décernées à son mari à titre posthume. Nous adressons à Mme PICQ tous nos sentiments émues.

DECORATION

Nous vous communiquons que Gisèle GUILLEMOT et Yvonne DES-CROIX (Ravensbrück-Mauthausen) ont été promues officiers de la Légion d'Honneur.

Et la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur a été attribuée à Félix TORTI (Mauthausen-Ebensee).

Nous adressons à nos amis nos fraternelles félicitations.

ANNONCES

Mme BIVILLE, fille de déporté mort à Mauthausen, habitant 32 bis, rue des Martyrs à Champigny-sur-Oise (Seine-et-Oise), prendrait pour les grandes vacances deux enfants en garde (deux garçons ou deux filles).

Famille en retraite dont le fils est mort à Mauthausen, cherche chambre et cuisine meublées pour 6 mois à partir d'avril 1964, maximum 200 km de Paris, à proximité d'une rivière, Oise, Marne, Haute-Seine, Yonne, Marne, Loiret, Loir, Mayenne, Orne, Huisne. Envoyez offre et conditions à l'Amicale qui transmettra.

Pour vos vacances. Vous serez bien reçu chez M. CHECA, ancien de Mauthausen, Mle 4.318, Hôtel-Restaurant de la Paix. Tél. : 18, Port-de-Penne (Lot-et-Garonne).

A l'occasion de l'inauguration du monument, l'Amicale de Mauthausen a édité

LE DISQUE DU SOUVENIR

de la
Résistance et de la Déportation

Y sont gravés :

- 1° Le Chant des Partisans,
- 2° La Marseillaise,
- 3° Le Chant des Marais,
- 4° Le Chant de l'Espoir.

De plus, le Poème d'Aragon « LA ROSE ET LE RESEDA » est imprimé sur le verso de la pochette

Ce disque 45 tours est à votre disposition à l'Amicale de Mauthausen, 10, Rue Leroux, PARIS-16^e - C. C. P. Paris 5331-73

PRIX 8 N.F. PORT 0,50 N.F.

Le Gérant : Emile VALLEY

PETIT & ROUSSEAU 23, R. RODIER, PARIS

UNE INSULTE INQUALIFIABLE ENVERS NOS MORTS...

Radio-Luxembourg, dans son émission du 14 juin à 7 heures 30, annonçait avec émotion qu'un fabricant de chaussures d'une importante firme de Hambourg venait de lancer sur le marché un nouvel article appelé « ORADOUR ».

Certains journaux allemands, honteux de cette appellation, se sont vus dans l'obligation de protester...

Et le speaker d'ajouter : « Il n'y a qu'un pas pour qu'un marchand de fourneaux lance un nouveau modèle portant le nom d'Auschwitz. »

Et pourquoi pas synonyme de qualité...

Devant cette publicité ignoble et dépassant l'imagination, nous demandons au Ministre des Affaires Etrangères de protester auprès du Gouvernement allemand afin qu'il empêche pareille abjection.

Pour les pensions, la valeur du point depuis le 1^{er} Avril est de 6,01 Frs

LISTE DU TIRAGE DES LOTS PRIMES

DU 7 MAI 1963

14.949	Poste de radio avec tourne-disques.	18.490	Sous-verre vue de Paris.	1.396	Cendrier en verre.
7.845	Montre en or.	4.499	Sous-verre vue de Paris.	22.279	Cendrier en verre.
11.333	Coupon de tissu.	8.292	Sous-verre vue de Paris.	18.284	Souvenir de Russie (cuillère en bois décoré).
20.536	Coupon de tissu.	6.136	Cendrier « Mauthausen ».	14.614	Souvenir de Russie (cuillère en bois décoré).
10.078	Coupon de tissu.	5.934	Cendrier « Mauthausen ».	18.282	Souvenir de Russie (cuillère en bois décoré).
19.020	Coupon de tissu.	7.421	Grande boîte de papier à lettres.	3.290	Souvenir de Russie (boîte décorée).
6.790	Coupon de tissu.	3.320	Grande boîte de papier à lettres.	746	Bouteille de Champagne.
14.474	Poupée tchèque.	10.113	Boîte de papier à lettres.	4.745	Livre.
12.890	Collier.	2.504	Boîte de papier à lettres.	6.379	Livre.
21.322	Bouteille d'anisette d'Espagne.	12.023	Boîte de papier à lettres.	16.310	Livre.
2.054	1 Napperon breton fait main.	2.250	Boîte de papier à lettres.	12.370	Livre.
8.173	1 Napperon breton fait main.	17.052	Boîte de papier à lettres.	20.414	Litre d'eau de Cologne.
3.684	2 Napperons bretons faits main.	15.509	Boîte de papier à lettres.	10.333	Bon pour cartes de visite et enveloppes.
9.185	2 Napperons bretons faits main.	10.325	Parfum Lesquendieu.	20.098	Bon pour cartes de visite et enveloppes.
7.668	2 Napperons bretons faits main.	6.775	Paire de sabots bretons faits main.	6.380	Bon pour cartes de visite et enveloppes.
15.384	Reproduction de tableau.	21.660	Bloc agenda.	21.565	Bon pour cartes de visite et enveloppes.
16.088	Reproduction de tableau.	17.086	Bloc agenda.	13.497	Bouteille de Bourgogne.
8.915	Reproduction de tableau.	4.452	Paire de bretelles.	14.987	Bouteille de Bourgogne.
4.504	Reproduction de tableau.	12.361	Paire de bretelles.	6.584	Disque.
2.029	Disque de chansons espagnoles.	10.064	Paire de bretelles.	14.423	Disque.
18.965	Sous-verre de Bernard-Aldebert.	5.084	Paire de bretelles.	2.500	Sous-verre de Paris.
8.840	Napperon brodé main.	21.222	Paire de bretelles.	6.037	Sous-verre de Paris.
11.369	Napperon brodé main.	9.164	Paire de bretelles.	8.559	Sous-verre de Paris.
19.200	Napperon brodé main.	7.111	Paire de bretelles.	13.100	Sous-verre de Paris.
2.901	Matriochka.	21.261	Paire de bretelles.	21.709	Sous-verre de Paris.
11.331	Jeu de cartes.	18.796	Paire de bretelles.	12.434	Litre d'eau de Cologne.
5.257	Jeu de cartes bridge.	10.548	Paire de bretelles.	11.978	Litre d'eau de Cologne.
18.990	Ceinture.	21.911	Paire de bretelles.	9.240	Tablier d'enfant.
7.215	Ceinture.	21.418	Briquet pour le sac.		
8.621	Ceinture.	6.589	Briquet pour le sac.		
8.174	Sous-verre vue de Paris.	3.593	Sous-verre du Moulin-Rouge.		
11.489	Sous-verre vue de Paris.	7.830	Sous-verre du Moulin-Rouge.		
8.179	Sous-verre vue de Paris.	5.151	Sous-verre du Moulin-Rouge.		
21.210	Sous-verre vue de Paris.	13.307	Sous-verre du Moulin-Rouge.		
18.159	Sous-verre vue de Paris.	1.876	Cendrier en verre.		
13.073	Sous-verre vue de Paris.				